



COMMUNE DE PLUMERGAT

Rapport d'orientations budgétaires 2025

Conseil municipal du 3 mars 2025

I - Le contexte économique et financier mondial, européen et national (sources Insee/OCDE/OFCE/Ministère de l'économie et des finances)

Cet exercice d'orientations budgétaires intervient une nouvelle fois dans un contexte porteur de multiples incertitudes économiques, sociales et environnementales, rendant les prévisions difficiles à opérer.

A/ Au niveau mondial

Le risque géopolitique se renforce dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine, les crises multiples du Moyen-Orient, les relations entre les États-Unis et la Chine, le programme nucléaire Iranien en sont quelques illustrations...

La croissance mondiale devrait rester stable

L'économie mondiale devrait rester résiliente malgré des difficultés considérables, selon la dernière édition des Perspectives économiques de l'OCDE. La croissance du PIB mondial devrait atteindre 3,3 % en 2025 et en 2026, contre 3,2 % en 2024.

La croissance du PIB mondial devrait s'affermir légèrement pour s'établir à 3,3 % en 2025 et rester stable à ce niveau tout au long de 2026. Dans les économies de l'OCDE, la croissance du PIB devrait être modeste par rapport à son niveau d'avant la pandémie et s'établir à 1,9 % en 2025 comme en 2026. Dans les économies non membres de l'OCDE, on table également sur une croissance agrégée globalement stable aux alentours de son rythme actuel, l'Asie émergente demeurant le principal contributeur à la croissance mondiale.

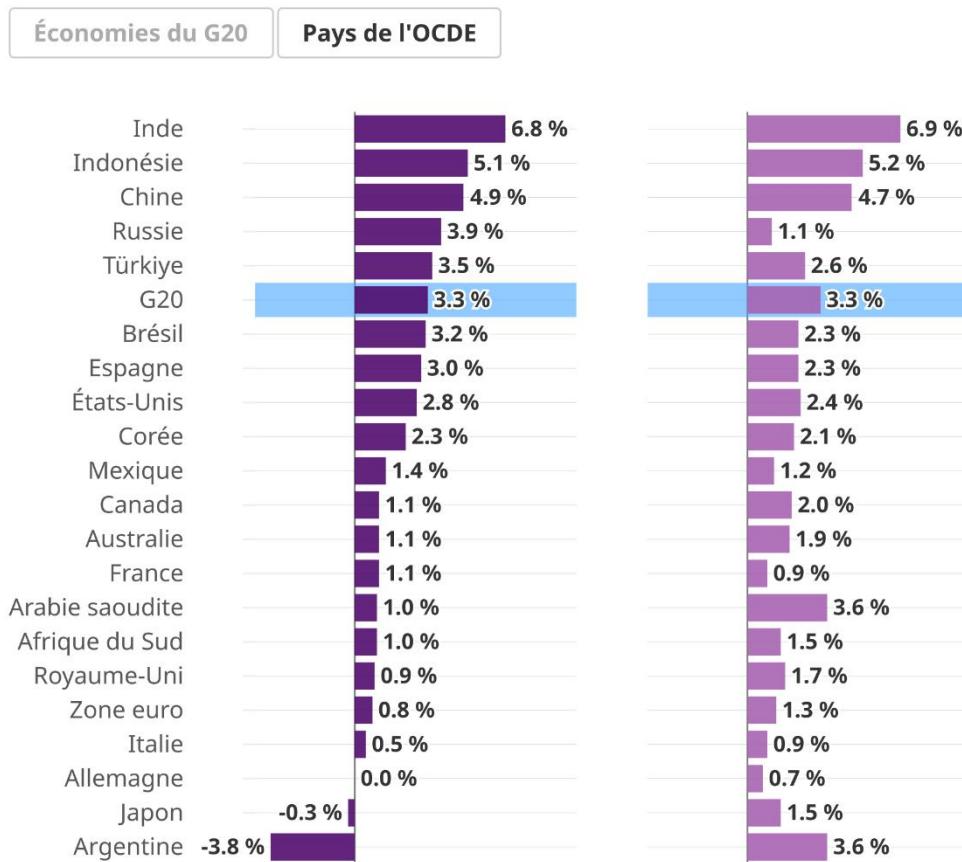
**3,3 %
Projection de croissance du PIB
mondial en 2025**

Les États-Unis continuent de nous surprendre à la hausse, avec une croissance attendue proche de 3 %. La Chine ralentit également, avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, conduisant le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales ont commencé à desserrer l'étau du crédit, sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024, ce mouvement se poursuivrait.

Projections de croissance du PIB réel pour 2024, 2025 et 2026

Glissement annuel en %



Source: [Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2024](#).

L'inflation devrait fléchir

L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) est la variation du coût d'un panier de biens et de services généralement achetés par des groupes spécifiques de ménages.

Un indice des prix à la consommation est estimé à partir d'une suite de mesures synthétiques des variations relatives, d'une période à l'autre, des prix d'un ensemble fixe de biens et services de consommation constants en quantité et par leurs caractéristiques, acquis, utilisés ou payés par la population de référence. Chaque mesure synthétique est la moyenne pondérée d'un grand nombre d'indices d'agrégats élémentaires. Chaque indice d'agrégat élémentaire est estimé au moyen d'un échantillon de prix pour un ensemble défini de biens et de services obtenus dans une région donnée, ou par les résidents de cette région, auprès d'un ensemble spécifié de points de vente ou auprès d'autres fournisseurs de biens et services de consommation.

Il se décompose en inflation globale, incluant l'alimentation et l'énergie et en l'inflation sous-jacente, hors énergie et alimentation. L'inflation mesure l'érosion du niveau de vie.

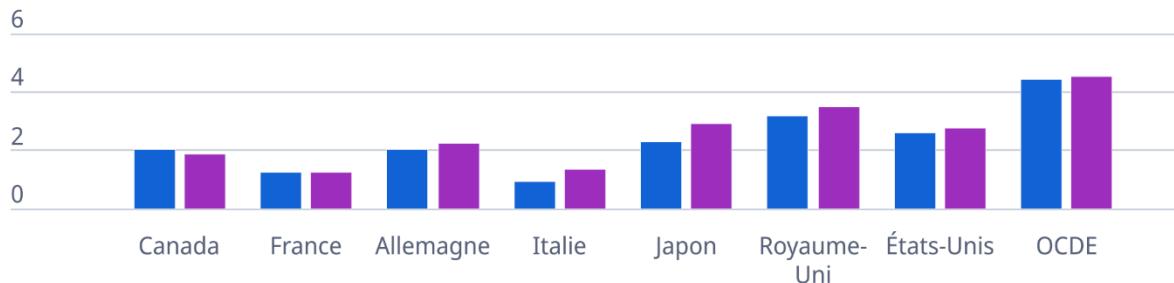
Cet indicateur est mesuré par son taux de croissance annuel et exprimé sous forme d'indice.

En l'absence de nouveaux chocs d'ampleur liés aux prix des produits alimentaires et de l'énergie, l'inflation globale devrait retrouver des niveaux conformes aux objectifs fixés par les banques centrales dans la plupart des grandes économies d'ici la fin de 2025. L'inflation globale annuelle dans la zone OCDE devrait baisser progressivement pour s'établir respectivement à 5.2 % et 3.8 % en 2024 et 2025, contre 7.0 % en 2023.

Graphique 2 - Prix à la consommation, pays du G7 et OCDE - inflation globale et ses composantes

Global, Inflation en glissement annuel

Oct-24 Nov-24



Source : OCDE (2025) [Indices des prix à la consommation \(IPCs, IPCHs\), COICOP 1999, Indices des prix à la consommation \(IPCs\), COICOP 2018](#)

B/ Au niveau européen

Sur le plan politique, alors que Donald Trump est entré en fonction comme 47^{ème} président des Etats-Unis lundi 20 janvier dernier, une nouvelle ère d'incertitudes s'ouvre pour les relations entre Bruxelles et Washington. Haute des droits de douane ? Conditionnalité de l'aide américaine à l'Ukraine ? Budget militaire des états membres de l'OTAN ? Quelle stratégie en matière de climat ?

La zone €uro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 0,8 % en 2024 et estimée à 1,3 % pour 2025.

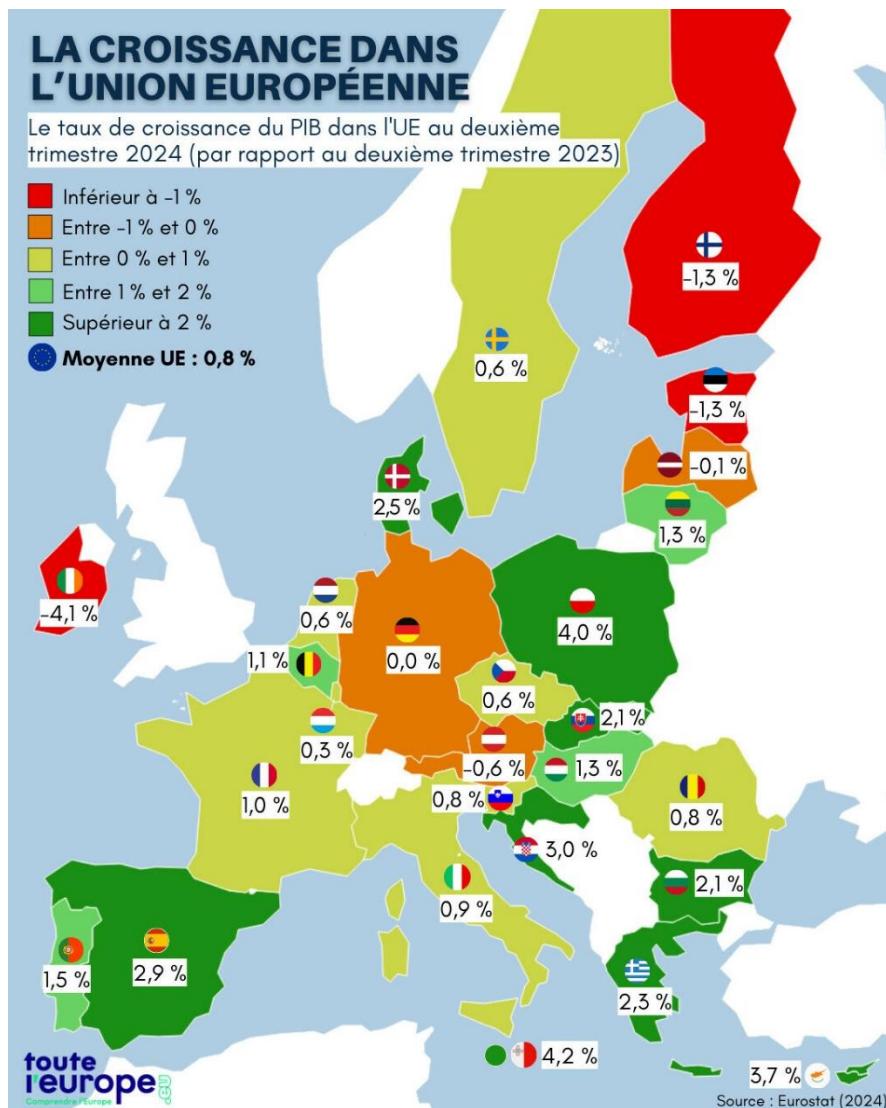
La croissance devrait se redresser progressivement

Projections économiques, zone euro

	2022	2023	2024
Croissance du PIB réel, %	3.5	0.9	1.5
Taux de chômage, %	6.7	6.7	6.6
Inflation globale¹, %	8.3	5.8	3.2
Solde de la balance courante, % du PIB	1.2	2.4	2.6

1. Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).
 Source : Calculs de l'OCDE effectués à partir de la base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 113.

La dynamique de croissance est très hétérogène



Des perspectives de croissance revues légèrement à la hausse pour 2024

L'Union européenne a enregistré un taux de croissance de 0,4 % en 2023, échappant de peu à une récession. 11 pays ont connu une contraction de leur croissance. Pour 2024, les prévisions ont été revues à la hausse mi-mai par rapport aux estimations de début d'année : 1 % dans l'UE et 0,8 % dans la zone euro (contre 0,9 % pour l'UE à l'origine). *"La croissance de l'activité économique cette année et l'année prochaine devrait être entraînée dans une large mesure par une expansion constante de la consommation privée [ainsi que par] la poursuite de la croissance des salaires réels et de l'emploi"*, écrit la Commission européenne.

Enfin, l'inquiétude persiste quant au ralentissement de l'économie allemande. Plusieurs organisations estiment que l'Allemagne pourrait avoir une croissance nulle en 2024, voire connaître une légère récession.

C/ Au niveau national

La croissance économique a fait preuve de résilience mais reste faible

L'activité de la France s'est accélérée au 3^{ème} trimestre 2024 à + 0,4 %, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

L'activité économique a ralenti en 2022 et 2023. Des tensions inflationnistes, apparues avec la reprise postCOVID19 et exacerbées par la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, ont freiné la consommation privée en France comme dans le reste de la zone OCDE. Le resserrement de la politique monétaire consécutif à l'accélération des prix s'est traduit par une détérioration des conditions de financement des ménages et des entreprises qui a pesé sur la consommation et l'investissement privés. Dans le même temps, l'investissement des entreprises a bénéficié d'un soutien public substantiel.

Des mesures ont été prises pour limiter la hausse des prix. L'inflation a été forte en 2022 et 2023, mais moins que dans l'ensemble de la zone euro, et le pouvoir d'achat des ménages a été préservé sur l'ensemble des deux années. Le coût budgétaire de ces mesures cumulé sur les deux années s'est élevé à 2,9% du PIB.

	2023	2024	2025
PIB réel	1,1 %	0,8 %	1,3 %
Consommation privée	0,9 %	1,2 %	1,9 %
Consommation publique	0,8 %	0,4 %	0,4 %
Investissement	0,7 %	- 0,9 %	0,8 %
Exportations	2,5 %	2,8 %	1,8 %
Importations	0,7 %	- 0,2 %	1,7 %
Taux de chômage (% de la population active)	7,3 %	7,6 %	7,7 %
Inflation (IPC)	5,7 %	2,3 %	1,8 %
Dette publique (% du PIB)	109,7 %	112,8 %	114,7 %

**1,8 %
Inflation prévisionnelle 2025**

Les tensions géopolitiques continuent de faire peser des risques sur les prix des matières premières et échanges commerciaux.

Déficit public / déficit budgétaire : quelles différences ?

Le déficit budgétaire désigne le déficit du budget de l'Etat,

Le déficit public quant à lui désigne le déficit de l'Etat auquel on ajoute celui de toutes les administrations publiques, au sens du Traité de Maastricht.

L'endettement des collectivités territoriales représentait 8 % du déficit budgétaire en 2023

Déficit public (ou dette publique) de la France = 3 300 milliards € au 1^{er} janvier 2025

Déficit budgétaire =162,4 milliards € au 1^{er} janvier 2025

L'incertitude politique a amputé la croissance de 0,2 points de PIB, établissant les prévisions pour 2025 à 0,9 %.

Sur le marché du crédit, la détente des taux courts ne s'est pas accompagnée d'une baisse similaire des taux longs, ce contexte incertain et la dégradation continue des finances publiques ont fait grimper la prime de risque de l'Etat, à laquelle les collectivités territoriales sont adossées.

II - Les principales mesures issues de la loi de finances 2025 pour les collectivités locales

Les collectivités territoriales mises à contribution pour le redressement des comptes publics

Afin d'atteindre l'objectif de réduction du déficit public à 5 % du PIB en 2025, le projet de loi de Finances présenté par le gouvernement Barnier le 10 octobre 2024 prévoyait 40 Mds€ d'économies, répartis entre l'État (20 Mds€), la Sécurité sociale (15 Mds€) et les collectivités territoriales (5 Mds€).

La censure du gouvernement Barnier le 4 décembre 2024 a conduit à une suspension des discussions parlementaires sur le projet de loi de Finances.

Devant l'impossibilité de voter un budget avant le 1^{er} janvier 2025, le Gouvernement a présenté un projet de loi spéciale visant à assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics en 2025, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances de l'année. Ce texte a été adopté à l'unanimité à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Cette loi, qui ne remplace pas le budget, permet de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2025. Son périmètre est strictement circonscrit : elle autorise la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Le projet de loi de finances pour 2025 est désormais adopté, après l'échec de la motion de censure votée à l'Assemblée nationale ce mercredi 5 février et l'aval des sénateurs ce jeudi 6 février, deux jours après que le Premier ministre François Bayrou a engagé la responsabilité de son gouvernement avec le recours à l'article 49.3 de la Constitution.

L'effort initial de 5 Mds € demandé aux collectivités est ramené à 2,2 Mds €. Le dispositif de mise en réserve des recettes est ainsi mis de côté et remplacé par le "dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales", qui doit permettre d'économiser 1 Md € à l'Etat en 2025.

Sont confirmés aussi le gel de la TVA en 2025 et le maintien en l'état actuel du FCTVA, alors que le gouvernement, dans sa copie initiale, avait prévu de baisser le taux de remboursement et l'assiette des dépenses éligibles.

Plus de 150 millions sur la DGF, prélevés sur la DSIL

Du côté de la DGF, celle-ci n'est finalement augmentée que de 150 millions €.

La hausse de la péréquation de 290 millions € au total est bien maintenue, avec 150 millions € sur la dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 millions € sur la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU).

DSIL diminuée, DETR stabilisée, Fonds vert réabondé

Les montant des dotations d'investissements ne sont donc plus sanctuarisés comme l'avait promis le gouvernement, avec cette baisse de DSIL. Mais du côté de la DETR ou de la DSID, ce sera bien le cas.

Au niveau de la DETR, seul l'abaissement du seuil de consultation des commissions, passant de 100 000 € à 50 000 € a été retenu.

Le montant global du Fonds vert sera bien en baisse par rapport aux 2,5 Mds € de la loi de finances pour 2024, mais l'abondement du Fonds vert de 150 millions d'euros est bien confirmé, tout comme la création d'un Fonds territorial climat doté de 200 millions d'euros.

Par ailleurs, la dotation de 50 millions € pour la Corse et l'enveloppe de 40 € euros pour les collectivités touchées par les intempéries, devraient bien figurer dans le texte final de la Commission Mixte Paritaire.

Les Droits de Mutation

Les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 0,5 points durant une période transitoire de 3 ans. Aujourd'hui seuls trois départements n'ont pas atteint le plafond actuellement fixé à 4,5 % alors que ces "frais de notaires" ont reculé de 13,4 % l'an dernier après une baisse historique de plus de 33 % en 2022.

Revalorisation des bases fiscales

Depuis la loi n°2017-1837 de finances du 30 décembre 2017, les valeurs locatives cadastrales servant de base d'imposition à la taxe foncière sont revalorisées au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation. Ce coefficient n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

Pour 2025, le taux de **revalorisation est de + 1,7 %** (contre + 3,9 % en 2024). Cette revalorisation basée sur l'inflation au niveau européen concerne uniquement les locaux affectés à l'habitation ou utilisés dans le cadre d'une activité salariée à domicile ou des immobilisations industrielles possibles de taxe foncière. A taux constants, l'augmentation pour les contribuables sera par conséquent automatique.

Les parlementaires ne se sont pas accordés sur la fusion de la taxe sur le logement vacant (TLV) et la taxe d'habitation sur le logement vacant (THLV), demandée depuis longtemps par les élus locaux, et qui avait pourtant trouvé grâce aux yeux des sénateurs. Le débat est remis à plus tard.

Baisse de l'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires

Les députés et les sénateurs ont trouvé un accord en commission mixte paritaire (CMP) sur le projet de loi de finances pour 2025. L'accord trouvé maintient la baisse de 100 à 90 % du taux de remplacement de la rémunération des agents publics durant leurs arrêts maladie de courte durée.

Plus que jamais, la commune doit dans ce contexte préserver sa capacité d'autofinancement tout en maintenant les investissements dont les dossiers sont engagés : la reconstruction du local commercial situé rue du Pont Forest, la salle de sport, les travaux de rénovation énergétique de deux bâtiments municipaux pour la commune, l'installation d'un pumptrack et les travaux d'agrandissement et de restructuration de l'accueil de loisirs pour Mériadec.

III – L'évolution démographique de la commune (source INSEE)

Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées une fois tous les cinq ans, par roulement.

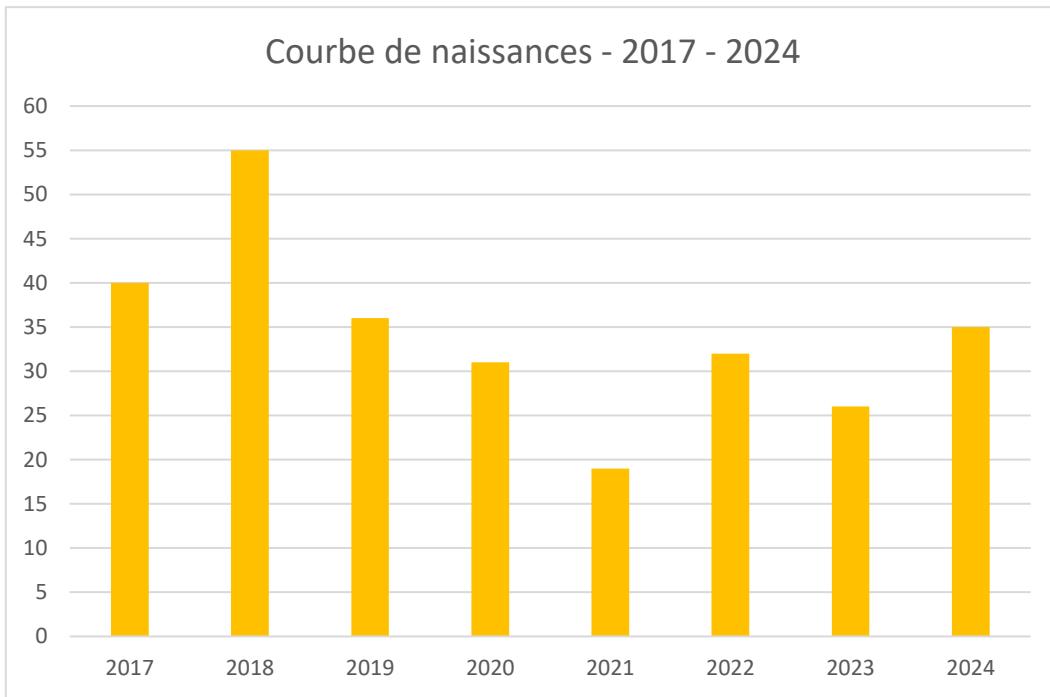
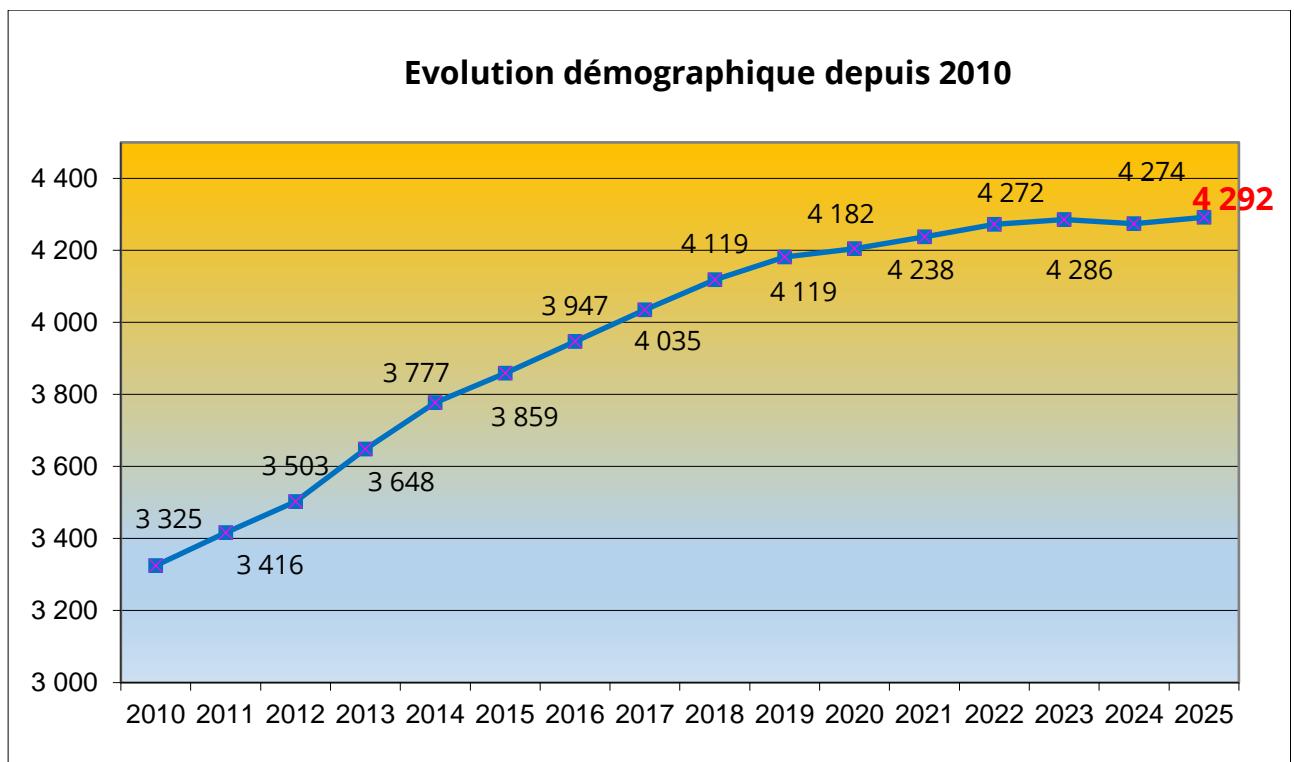
Au 1^{er} janvier 2025, l'INSEE comptabilise 4 292 habitants, soit un écart de 18 personnes par rapport à 2024.

1 ^{er} janvier 2010	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2025
3 325 habitants	3 777 habitants	3 947 habitants	4 182 habitants	4 272 habitants	4 292 habitants



Ainsi, sur les 15 dernières années, la population de Plumerat a augmenté de 29,08 % soit 967 habitants



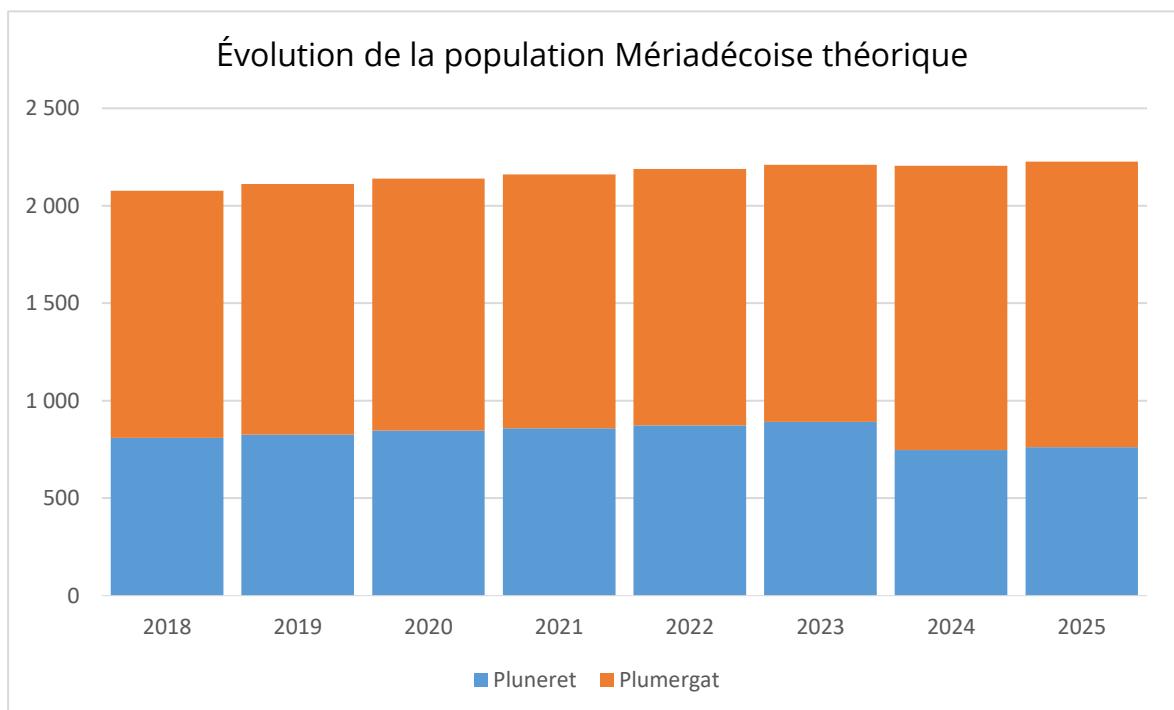


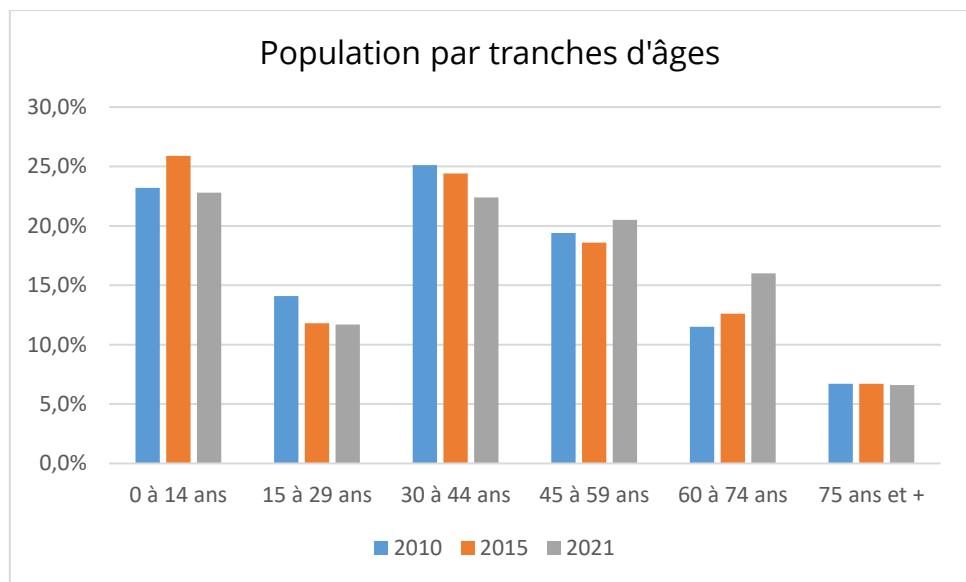
Mériadec : l'évolution démographique des communes de Plumergat et de Pluneret

Le recensement de la population Plumergataise a eu lieu en février 2025 et les chiffres définitifs seront connus au cours de l'été.

En attendant que les chiffres soient exploitables, il est proposé de calculer la répartition de la population de Mériadec entre les communes de Plumergat et Pluneret au prorata de leur population totale respective, pour l'année 2025, comme chaque année.

Commune	Population recensée Selon INSEE 2025	Population totale	Nouveau % de participation	Pour mémoire, % 2024	Pour mémoire population théorique 2024	Évolution en valeur
Plumergat	1 465	2 226	65,80 %	66,12 %	1 458	+ 7
Pluneret	761		34,20 %	33,88 %	747	+ 14

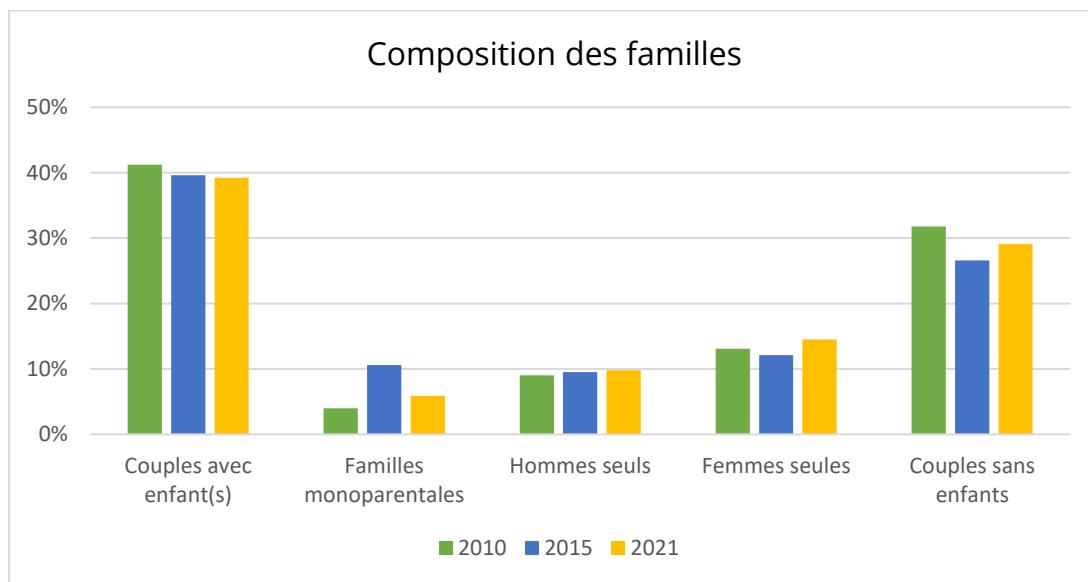




A noter :

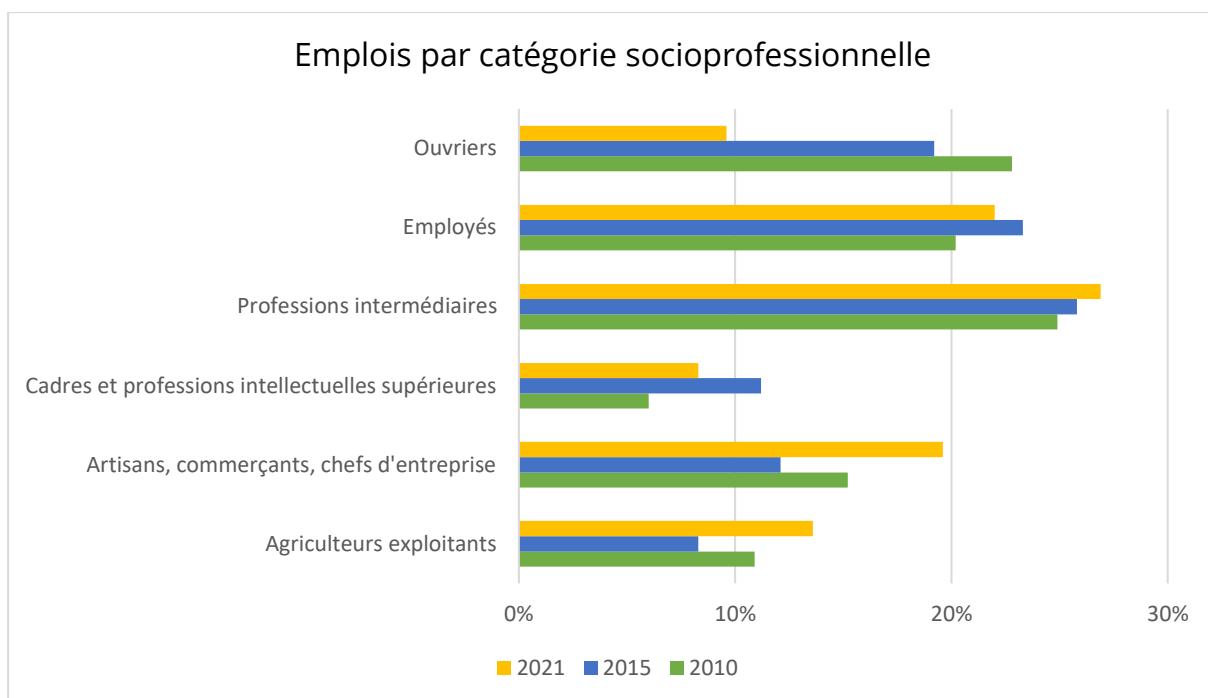
. Depuis 2010, les progressions les plus importantes concernent les populations âgées de 45 à 59 ans (24,38 %) et de 60 à 74 ans (+ 64,22 %).

. La tranche d'âge de 0 à 14 ans progresse de 15,27 % (+ 126 enfants), tandis que la tranche d'âge de 15 à 29 ans stagne. 34 % de la population Plumergataise a moins de 30 ans.



A noter : Après avoir été en nette hausse en 2015, les familles monoparentales sont en baisse en 2021 : elles représentent 5,9 % de la population totale en 2021 alors qu'elles représentaient 10,6 % en 2015.

En 2021, 44,6 % des personnes âgées de 80 ans et plus vivaient seules, contre 53,2 % en 2010.



IV – Maîtrise de l'endettement

L'encours de dette du budget de la commune s'élève au 1^{er} janvier 2025 à **825 577 €** (contre 931 815 € au 1^{er} janvier 2024). Il s'élèvera au 1^{er} janvier 2026 à 743 160 €.

Au niveau de la commune, trois prêts sont en cours. Ils arriveront à échéance en 2030, 2033 et 2036.

L'encours de dette supporté par le syndicat Mériadec Villages est conséquent, il doit en être tenu compte dans le Débat d'orientations Budgétaires.

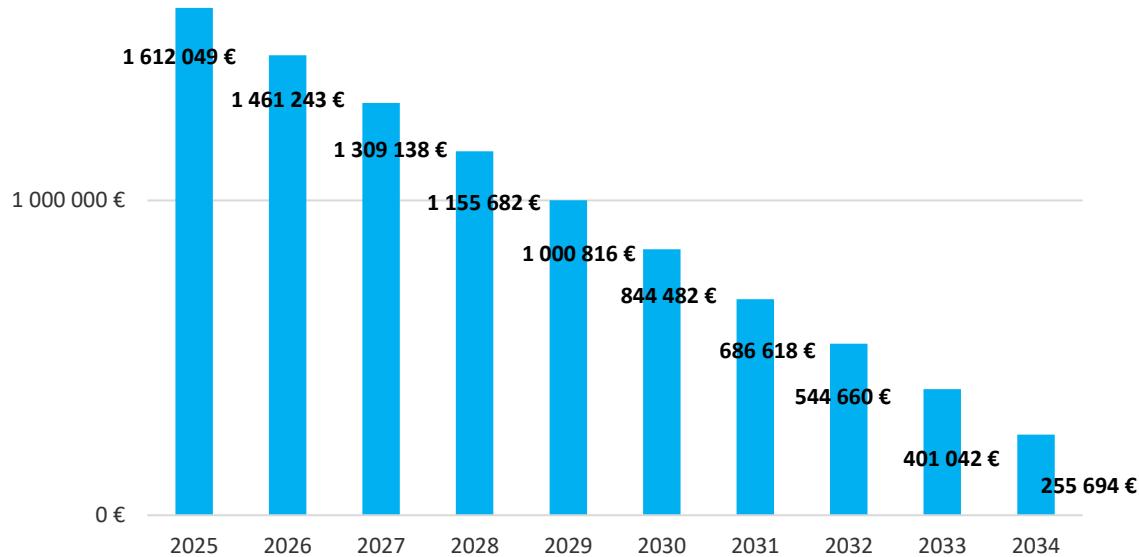
Le syndicat Mériadec Villages supporte un seul prêt, contracté pour la construction de l'école Xavier Grall, d'un montant initial de 1 231 000 € et dont l'échéance est fixée au 15 juin 2036.

En intégrant l'encours de dette porté par le syndicat Mériadec Villages, l'encours cumulé au 1^{er} janvier 2025 passe de 825 577 € à 1 612 049 € (pour mémoire, il s'élevait à 1 786 676 € au 1^{er} janvier 2024).

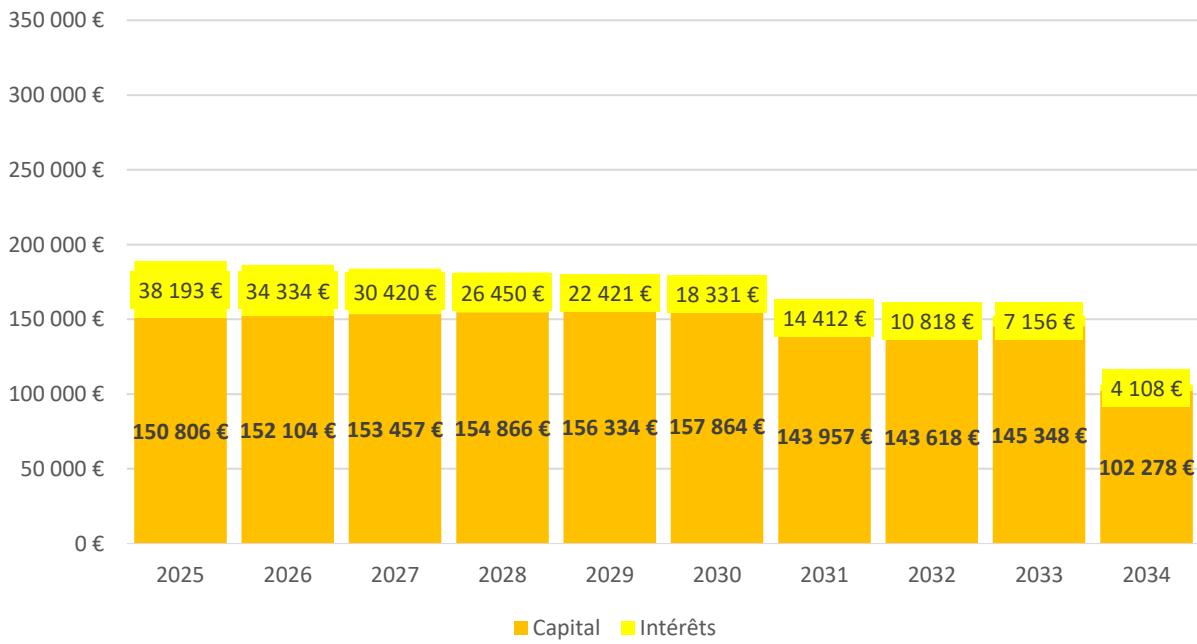
A noter : la commune de Pluneret participe au remboursement de la dette, au prorata de sa population Mériadécoise. **Les graphiques ci-dessous ne prennent pas en compte ces remboursements (part Pluneret 34,20 % en 2025).**

Encours de la dette au 1er janvier, y compris Mériadec Villages

Projection 2025-2034 sans nouvel emprunt



Profil de remboursement de la dette cumulée (commune + Mériadec) Situation actuelle



La construction d'une salle de sport est le projet principal de ce mandat.

La dernière estimation de cet équipement **s'élève à 5 844 000 € HT, soit 7 012 800 € TTC**, maîtrise d'œuvre, études de sols, honoraires techniques, parking et aménagements paysagers compris, pour une superficie utile de 2 025 m².

A ce jour un dossier de subvention a été déposé auprès des services de l'État. L'Agence Nationale du Sport, la Fédération Française de Football et la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique seront également sollicités.

A noter : les services de la région, également sollicités, ont répondu par la négative car la parcelle n'est pas consommée à ce jour (Zéro Artificialisation Nette).

Compte-tenu de la ponction inédite de 2,2 Mds€ auprès des collectivités par l'État, le département du Morbihan a pris plusieurs mesures, notamment la suspension du dispositif d'aides au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST), pour une durée inconnue à ce jour.

Le taux de PST pour la commune de Plumergat étant fixé à 25 %, la perte financière que représente cette subvention départementale s'élève pour la salle de sport à 562 000 € (3 tranches plafonnées à 750 000 € HT).

La décision du département du Morbihan est très impactante pour les finances de la commune, le montant de l'emprunt qui devra être contracté sera plus important que prévu, il s'élèvera à environ 3 millions €, et sera proposé sur une période plus longue (40 ans).

Cet emprunt pourra être contracté en deux tranches, en mettant en place un différé de remboursement de capital à 2027. Le taux pourra être indexé sur le taux du livret A, soit actuellement 2,40 % + 0,40 % = 2,80 %, permettant ainsi de bénéficier d'un taux encadré par les pouvoirs publics et donc peu volatil.

A titre indicatif, selon les conditions énoncées ci-dessus, l'annuité s'élèverait à 125 000 € (55 000 € capital – 70 000 € intérêts).

Il sera également possible de recourir à une ligne de trésorerie afin de répondre aux besoins de trésorerie temporaire, en attendant le versement du FCTVA.

Caractéristiques de la dette des budgets Commune et Mériadec Villages au 1^{er} janvier 2025

	Nombre de prêts	Encours au 01/01/2025	Taux fixe	Taux variable	Type amortissement
Commune	3	825 577 €	2 prêts : - 1,89 % - 4,12 %	1 prêt : taux 2024 = 4,10 %	2 prêts amortissement constant, 1 prêt amortissement progressif (annuité constante)
Mériadec Villages	1	786 472 €	1,89 %		Amortissement constant
Total	4	1 612 049 €	3 prêts	1 prêt	

		BP 2025	BP 2026	BP 2027
Commune	Capital restant dû	825 577 €	743 160 €	659 445 €
	Intérêts	23 813 €	21 247 €	18 626 €
	Remboursement du Capital	82 417 €	83 716 €	85 068 €
	Annuité globale	106 231 €	104 962 €	103 694 €
Mériadec Villages	Capital restant dû	786 472 €	718 083 €	649 695 €
	Intérêts	14 380 €	13 087 €	11 795 €
	Remboursement du Capital	68 389 €	68 389 €	68 389 €
	Annuité globale	82 769 €	81 476 €	80 183 €
Annuité globale Commune et Mériadec Villages (part Pluneret non déduite)		188 999 €	186 438 €	183 877 €

Le suivi de **la capacité de désendettement** se calcule en rapportant l'épargne brute à l'encours de la dette. Il s'exprime en nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette et se réfère à une échelle de valeur.

- Moins de 7 années : la situation est bonne ;
- Entre 7 et 12 : surveiller la tendance pour éviter la dynamique du surendettement ;
- Au-delà de 12 : des mesures sont à prendre

A ce jour, **1 an et 6 mois** seraient nécessaires à la commune pour rembourser la totalité de sa dette si elle consacrait la totalité de son épargne à cette fin (recettes exceptionnelles non prises en compte).

En intégrant Mériadec Villages, ce nombre d'années passe **à 2 ans et 10 mois**, en prenant en compte la capacité d'autofinancement des deux budgets, ce qui est tout à fait correct.

V - Présentation des priorités du budget primitif 2025 :

Les projets majeurs du mandat 2020-2026 sont :

- La construction du local commercial situé rue du Pont Forest,
- La construction d'une salle de sport,
- Les travaux de rénovation énergétique de bâtiments municipaux : mairie et école Arlequin bleu, mise en place d'un réseau de chaleur intégrant l'école St Joseph et le restaurant scolaire.

A/ Le local commercial

Les travaux du local commercial sont aujourd'hui bien avancés, sa livraison est prévue pour septembre 2025.

Un logement, type T3, est intégré à l'étage, pour une mise à disposition éventuelle du gérant. Le montant total de dépenses prévu s'élève à 834 260 € TTC, maîtrise d'œuvre incluse.

Les subventions obtenues des services de l'État (DETR), de la région, du département et d'AQTA s'élèvent à 460 000 €. En matière de recettes annuelles, il est prévu que le gérant bénéficie d'un loyer à titre gracieux durant les 3 premières années de bail commercial. A compter de la 4^{ème} année, il s'acquittera d'un loyer mensuel de 500 € pour le local commercial. Le Conseil municipal sera amené à se positionner sur le montant du loyer du logement.

B/ La salle de sport

Concernant la salle de sport, comme indiqué plus haut, la dernière estimation de cet équipement s'élève à 5 844 000 € HT, soit 7 012 800 € TTC, maîtrise d'œuvre, études de sols, honoraires techniques, parking et aménagements paysagers compris, pour une superficie utile de 2 025 m².

Il s'agit d'une estimation, lors de la consultation des entreprises, il est possible que les offres soient plus basses.

Le montant de travaux de cet équipement étant important et s'échelonnant sur trois exercices, le Conseil municipal a décidé d'utiliser la technique des Autorisations de Programmes/Crédits de paiement (AP/CP) en 2024. Ce dispositif permet de piloter de grands projets d'investissement nécessitant la mise en place d'une gestion pluriannuelle.

L'échéancier étant revu en fonction de l'avancement du projet, le montant des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement n'est pas figé et peut être révisé. Des CP non engagés sur une année peuvent être reportés sur les années suivantes ou entraîner la diminution de l'AP. Ces modifications seront soumises au vote du Conseil municipal.

Le planning d'exécution de la salle de sport est le suivant :

Avant-Projet Définitif (APD)	Décembre 2024
Instruction du permis de construire	Janvier - mai 2025
Dossiers de Consultations des Entreprises (DCE)	Mars - avril 2025
Marchés de travaux	Mai - juin 2025
Travaux	Septembre 2025 à février 2027
Livraison du bâtiment	Mi-février 2027

L'autorisation de programme et les crédits de paiement pourraient ainsi être modifiés :

Libellé opération	CP 2025	CP 2026	CP 2027	Total
Construction d'une salle de sport	3 450 000 €	3 000 000 €	562 800 €	7 012 800 €

En 2025 sont prévus : le solde de maîtrise d'œuvre, les honoraires techniques, les études de sols, les assurances et lots de travaux 1 à 3.

Le Rapport d'Orientations budgétaires doit également présenter les dépenses de fonctionnement induites par les dépenses d'investissement.

Ainsi, les dépenses annuelles de fonctionnement (fluides, assurances, divers maintenances ascenseurs, chauffage-ventilation-climatisation, etc...) pour la salle de sport sont évaluées à 30 000 €. Il n'est pas prévu de création de poste pour le gardiennage de cette salle. Les membres des commissions sport et travaux préconisent une gestion des entrées par clefs électroniques, des droits d'accès étant attribués par la collectivité aux différents utilisateurs. Il peut s'agir d'un logiciel de contrôle d'accès basé sur le web. La pose de panneaux photovoltaïques devrait permettre une autoconsommation.

A l'instar de la médiathèque, l'entretien (ménage) sera confié à des agents municipaux actuellement à temps non complet souhaitant travailler davantage.

- C/ Les travaux de rénovation énergétique de bâtiments municipaux

Ces travaux, maîtrise d'œuvre incluse, sont estimés à 1 188 000 € TTC.

Les subventions obtenues des services de l'État, au titre du Fonds Vert, s'élèvent à 336 000 €. La Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique versera également une aide financière portant sur la maîtrise d'œuvre uniquement. Des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) seront également sollicités.

Compte tenu du coût de ces projets et du financement qu'ils nécessitent, le maintien d'un bon niveau d'autofinancement est une priorité, tandis que les taux de fiscalité seront reconduits sans augmentation, ce qui implique nécessairement une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement.

1) Les dépenses de fonctionnement

- ✓ **Les charges à caractère général** : compte tenu des observations indiquées ci-dessus, elles continueront de faire l'objet d'un examen attentif de la part des services.

La création d'un nouveau centre de secours à Grand-Champ nécessite la contraction d'un emprunt sur une période de 30 ans. Les premières estimations d'un prêt à hauteur de 2,7 millions € à taux fixe (3 %) engendrent une annuité (capital + intérêts) à hauteur d'environ 31 500 € pour la commune de Plumerat. À compter de l'année 2026, il conviendra de prévoir une dépense supplémentaire comprise entre 6 et 7 € par habitant. Selon le tableau d'amortissement prévisionnel, ce montant se situera sous la barre des 30 000 € à compter de 2031, puis sous la barre des 20 000 € en 2044. Ce remboursement s'additionne à la participation annuelle, versée pour le fonctionnement du centre de secours, d'un montant de 78 200 € en 2024. Il semble également pertinent de s'interroger sur l'évolution des coûts de fonctionnement de ce futur centre de secours.

En termes de mesures de sobriété, la municipalité a maintenu les actions internes auprès des services (abaisser la température de chauffe dans les bureaux, écoles primaires, restaurants scolaires, etc... à 19°C, décaler de 15 jours le début et la fin de la période de chauffe, réduire l'utilisation de l'eau chaude sanitaire dans les bâtiments publics, rationaliser les déplacements avec les véhicules municipaux, etc....).

Le dispositif "argent de poche" (c/6288) : mis en place à l'été 2022 pour rémunérer les jeunes Plumeratais effectuant de petits travaux au profit de la municipalité lors des congés scolaires, cette démarche leur permet également de découvrir le travail en équipe et de s'impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie. Sur une année complète, ce dispositif représente un coût d'environ 4 000 €. Cette mesure rencontre un vif succès auprès des jeunes âgés de 16 et 17 ans qui accomplissent de petits travaux très variés, tels que la restauration scolaire de Plumerat et Mériadec, confection de pièges à frelons, désherbage, peinture, nettoyage de véhicules, de mobiliers, ponçage, tri, désinfection de jeux, etc...

Concernant la médiathèque, le budget consacré à l'acquisition de revues (abonnements), livres, CD, DVD et animations s'élèvera à 10 000 € en 2025.

En appliquant l'évolution annuelle moyenne sur ces 5 dernières années et les intérêts liés à l'emprunt contracté par le SIVU de Grand-Champ pour la construction d'un nouveau centre de secours, la prospective est la suivante :

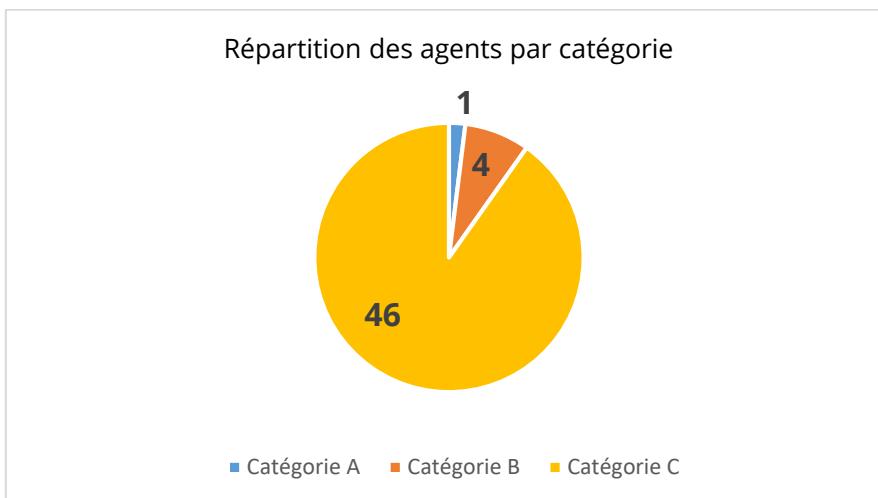
Principales dépenses réelles de fonctionnement	2024	2025
011 - Charges à caractère général	759 241 €	867 942 €
012 - Charges de personnel	1 844 882 €	1 894 000 €
65 - Charges de gestion courante	556 497 €	573 192 €
66 - Intérêts de la dette	37 466 €	23 813 €
Total	3 198 085 €	3 358 948 €

- ✓ **Les charges de personnel :** Pour ce qui concerne le chapitre le plus volumineux, ces dépenses seront aussi limitées que possible.

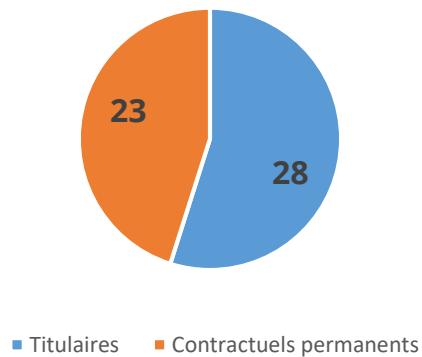
Au 1^{er} janvier 2025, la collectivité recense 51 agents, dont 28 titulaires et 23 contractuels. Pour information, 6 agents sont en disponibilité (5 en service animation jeunesse, 1 ATSEM),

Un poste permanent répond à un besoin permanent, sur lequel l'on affecte un agent recruté sur le statut de fonctionnaire (titulaire ou stagiaire) ou, à défaut, de contractuel.

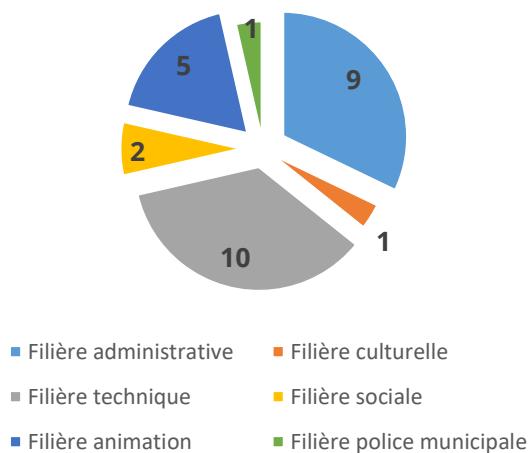
Lorsque le besoin est temporaire, c'est-à-dire non permanent (lié à un accroissement d'activité ou un besoin de remplacement d'un agent absent), les agents sont recrutés sous contrat à durée déterminée.



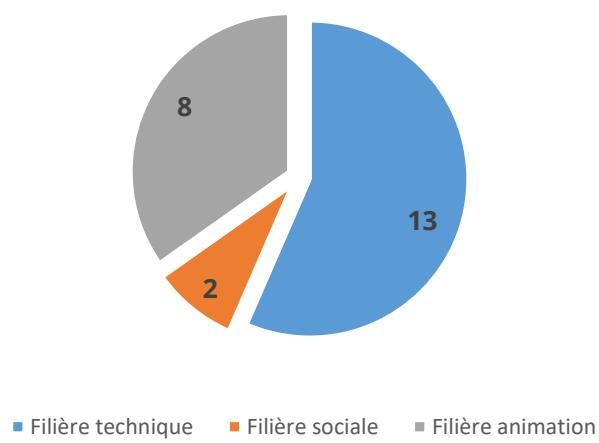
Répartition des agents par statut

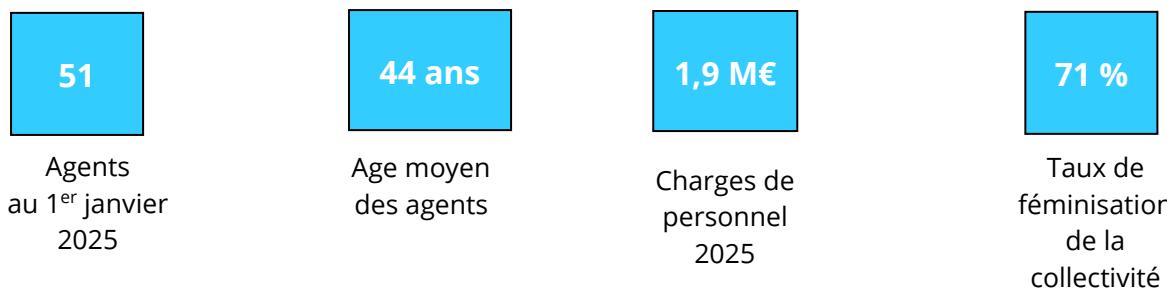


Répartition des agents titulaires par filière



Répartition des agents contractuels par filière





A noter : la pyramide des âges laisse entrevoir une accélération des départs à la retraite à partir de 2029, 2030.

Les agents de notre collectivité respectent la durée légale du temps de travail, fixée à 1 607 heures annuelles.

Les prévisions pour 2025 sont évaluées à 1 894 000 €. Elles subiront une progression de 49 000 € (contre 172 K€ l'an dernier), par rapport au compte financier unique 2024, dans la mesure où elles prendront en compte les éléments suivants :

Les projets en matière de recrutement et/ou titularisations :

- 1 titularisation est prévue : il s'agit d'une animatrice en poste depuis juillet 2021, qui intervient également au restaurant scolaire de Plumerat : + 2 K€
- Le recrutement des agents recenseurs : + 18 K€. La dotation de l'État s'élève à 8 282 €

Les augmentations par rapport à l'année écoulée :

- Augmentation du taux de cotisation patronale CNRACL en 2025 : + 20 K€
- Effet "GVT" (Glissement Vieillesse Technicité) - progression de l'ancienneté et de la qualification moyennes des effectifs : + 14 k€
- Augmentation du taux de la part employeur URSSAF en 2025 : + 6,5 K€
- Assurance statutaire : + 5 K€
- Agents à demi-traitement en 2024, retour à temps complet en 2025 : + 5 K€
- Temps de ménage à la médiathèque – année complète : + 6 K€
- Provision pour divers remplacements : + 23,5 K€
- Extension du régime indemnitaire aux contractuels : + 1 K€
- Fin d'un temps partiel thérapeutique : +1,5 K€

Les diminutions par rapport à l'année écoulée :

- Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat en 2024 : - 17,5 k€
- Poste animateur "volant" sur les 2 accueils de loisirs, hors vacances scolaires (effectifs en baisse) : - 11 K€
- Départ retraite agents en 2024 : - 10,5 K€
- Tuilage poste responsable de site service enfance jeunesse : - 8 K€
- Divers remplacements : - 6,5 K€

A noter : Augmentation du taux de cotisation patronale CNRACL (caisse de retraite des agents titulaires) sur 4 exercices :

A compter du 1er janvier 2025, le taux de 31,65 % passe à 34,65 %

A compter du 1er janvier 2026, le taux de 34,65 % passe à 37,65 %

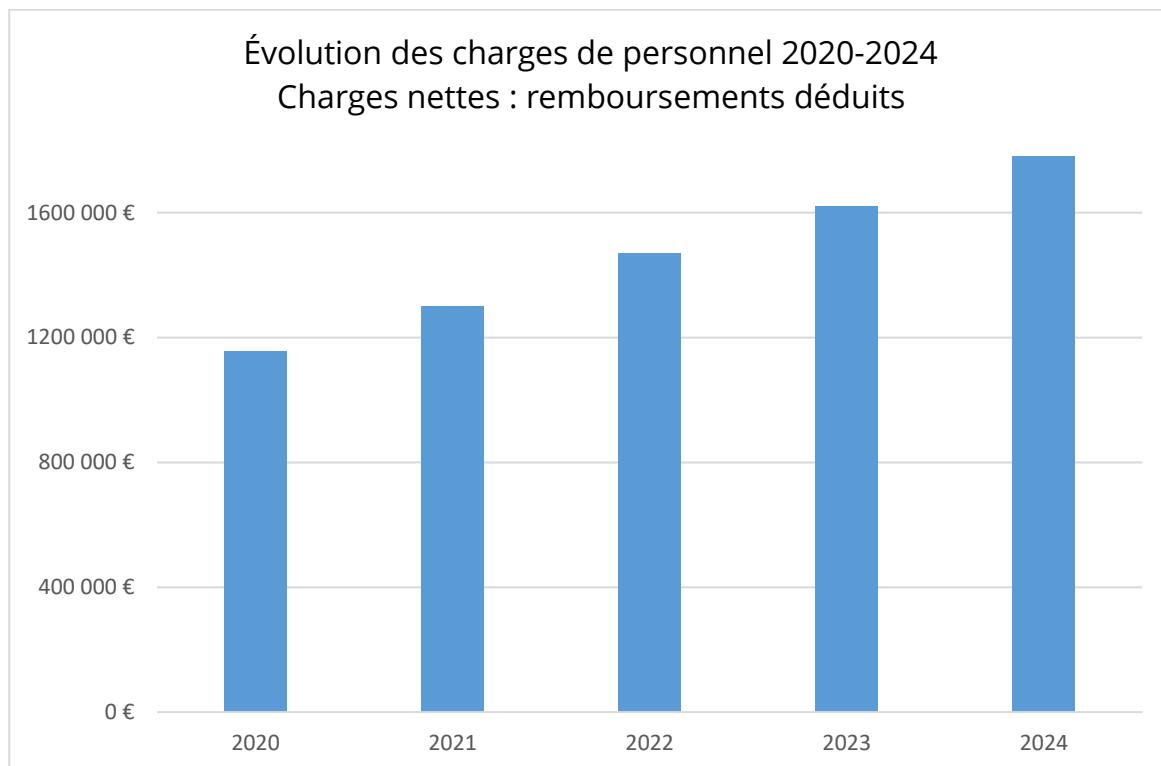
A compter du 1er janvier 2027, le taux de 37,65 % passe à 40,65 %

A compter du 1er janvier 2028, le taux de 40,65 % passe à 43,65 %

Évolution des charges de personnel nettes

	2020	2021	2022	2023	2024
Rémunérations : personnel et frais annexes	1 249 422 €	1 420 848 €	1 535 668 €	1 701 630 €	1 844 882 €
Remboursements (maladie, congés maternité, etc...)	93 156 €	121 744 €	67 628 €	82 953 €	63 402 €
Soit une charge nette de ...	1 156 266 €	1 299 105 €	1 468 040 €	1 618 677 €	1 781 480 €

A noter : le chapitre 012 "charges de personnel" intègre les cotisations d'assurance, la médecine préventive et la cotisation versée au CNAS.



Le chapitre 012 Charges de personnel se décompose comme suit :

Rémunération des agents	2020	2021	2022	2023	2024
Mise à disposition personnel : animateur nature Pluneret à l'école XG 6 1/2 journées (atelier découverte aire terrestre éducative)					368 €
Remplacements agents via le centre de gestion de la fonction publique territoriale	9 924 €	0 €	6 256 €	0 €	0 €
Rémunération principale des agents titulaires	547 876 €	567 499 €	610 037 €	655 512 €	654 412 €
NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire), SFT (Supplément Familial de Traitement), régime indemnitaire	118 557 €	129 756 €	134 172 €	144 592 €	176 274 €
Rémunération des agents non titulaires	170 147 €	249 527 €	294 520 €	364 357 €	426 709 €
Cotisations titulaires et non titulaires	333 668 €	373 794 €	417 560 €	457 754 €	498 409 €
Assurance du personnel	59 049 €	62 375 €	62 034 €	67 738 €	76 579 €
Cotisation CNAS	6 572 €	7 208 €	7 420 €	7 208 €	8 246 €
Médecine du travail et pharmacie	3 628 €	4 327 €	3 669 €	4 470 €	3 885 €

- ✓ **Les indemnités élus** sont stables
- ✓ **La subvention de fonctionnement versée au CCAS** : le CCAS clôture l'exercice 2024 par un déficit de fonctionnement s'élevant à 411 € (pour mémoire excédent + 288 € en 2023) et un excédent d'investissement de 8 863 € (pour mémoire + 9 004 € en 2023).
 Lors de la séance en date du 6 février 2025, les membres du CCAS ont validé le portage total du domicile partagé Le Pré Vert par le CLARPA (Comité de Liaison des Associations de Retraités et Personnes Agées), à compter du 1^{er} avril 2025.
 Il est par conséquent proposé de réduire le montant de la subvention de fonctionnement versée au CCAS, en la fixant à 12 500 € pour l'année 2025. Ce montant pourra être revu en cours d'année si cela s'avère nécessaire.
- ✓ **En matière d'assurances**, les augmentations suivantes sont à prendre en compte :
 - Protection juridique : 2 010 € en 2024 = 4 020 € en 2025
 - Dommage aux biens : 7 055 € en 2024 = 14 110 € en 2025

Dans le cadre de la construction de la salle de sport, il sera également nécessaire de prévoir :

- Une assurance Tous Risques Chantier,

- Une assurance Dommages Ouvrage, pour un montant prévisionnel de 35 000 €

- ✓ **Les demandes de subvention** seront examinées par la commission vie associative, sports le 11 mars prochain.

Le coût moyen de l'élève dans le Morbihan ayant été revu, il sera nécessaire de prendre cette base de calcul soit :

1 587,79 € pour un élève de classe maternelle,
463,73 € pour un élève de classe élémentaire.

- ✓ **Le Comice agricole** aura lieu à Plumerat les 30 et 31 août 2025 : le budget à prévoir est estimé à 15 000 €.

- ✓ **Les dotations aux provisions pour risques :**

La concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Les Coteaux des Hermines passée entre la commune et la société Espace Aménagement et Développement du Morbihan (EADM) prévoit une participation de la collectivité au coût de l'opération, d'un montant ne pouvant excéder 100 000 €. Par mesure de précaution, cette somme a été provisionnée sur trois exercices, à savoir 2018, 2019 et 2020. Il n'y a donc plus lieu de la prévoir.

Les bâtiments municipaux sont vieillissants et peuvent nécessiter de gros travaux d'entretien. Afin d'y faire face, des provisions ont été réalisées sur ces cinq derniers exercices. Le montant total provisionné s'élève à 80 000 €, il sera utilisé pour les travaux de rénovation énergétique effectués en 2025.

2) Les produits de fonctionnement

- ✓ **Le remboursement des charges de personnel** : l'estimation 2025 est en baisse par rapport à 2024, elle est évaluée à 15 K€. En effet, un congé longue durée, un congé longue maladie, une maladie professionnelle et un temps partiel thérapeutique ne seront plus d'actualité en 2025. Compte-tenu des rattachements s'élevant à 13 000 €, l'inscription budgétaire s'élèvera à 2 000 €.
- ✓ **La Dotation Globale de Fonctionnement** : le montant suit, pour partie, la courbe démographique.
Le chiffre exact sera inscrit s'il est connu au moment de l'élaboration du budget primitif. A l'inverse, s'il n'est pas connu, il est proposé de reporter le montant 2024 à l'identique.
- ✓ **Les tarifs des services** : les tarifs des différents services municipaux actuellement en vigueur ont été votés par le Conseil municipal le 24 juin 2024 (délibération n°2024/06/24/3).

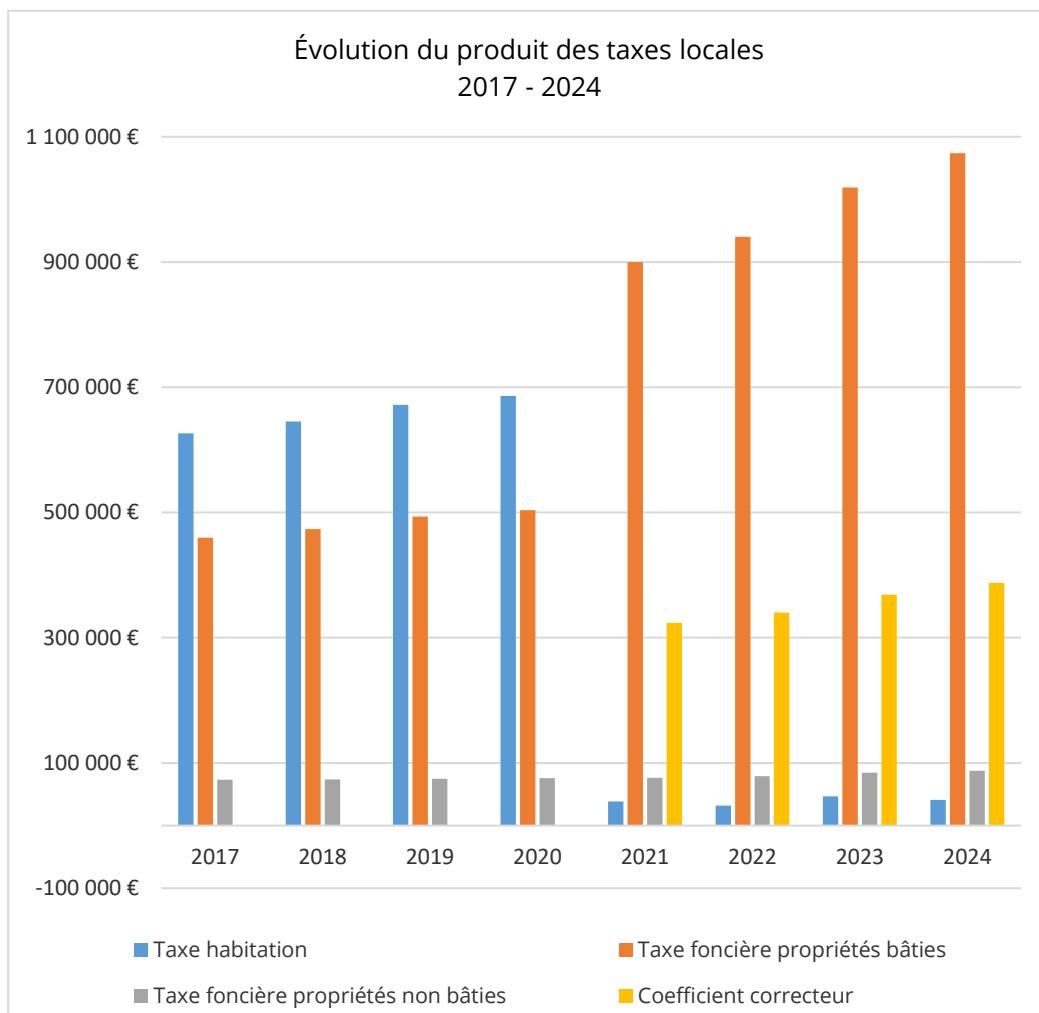
Dans la continuité de sa volonté de soutenir les ménages les plus modestes, la municipalité a souhaité définir une tarification plus juste et en adéquation avec les revenus des familles Plumerataises, notamment pour la restauration scolaire.

Pour rappel, le prix de revient d'un repas au restaurant scolaire s'élevait en 2023 à 8,23 €.

Les tarifs de restauration scolaire ont été modifiés en appliquant :

- ✓ Une diminution de l'ordre de 0,40 € par repas pour le quotient familial 0 à 600 et bénéficiaires des bons CAF,
- ✓ Une augmentation de l'ordre de 0,10 € par repas pour les autres quotients familiaux,
- ✓ Une augmentation de l'ordre de 0,35 € par repas pour les extérieurs.
- ✓ **Les contributions directes** : les taux d'imposition ont été revus en mars 2012, ils n'ont pas évolué depuis. Pour 2025, il est proposé de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages et de reconduire les taux en vigueur.

Taxes ménages	Taux 2024	Taux 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,39 %	35,39 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,01 %	41,01 %
Taxe d'habitation sur résidences secondaires et logements vacants	16,74 %	16,74 %



En chiffres :

	2016	2018	2020	2022	2024
Taxe habitation	628 754 €	645 444 €	686 171 €	31 945 €	41 266 €
Coefficient correcteur				340 061 €	387 670 €
Taxe foncière propriétés bâties	444 269 €	473 477 €	503 895 €	940 096 €	1 073 637 €
Taxe foncière propriétés non bâties	72 793 €	73 702 €	75 619 €	79 048 €	87 816 €
Total produit fiscal...	1 145 816 €	1 192 623 €	1 265 685 €	1 391 150 €	1 590 389 €

A noter :

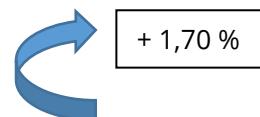
Compte-tenu de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de son remplacement par la part départementale de taxe foncière, la base de taxe foncière étant moins importante que la base de taxe d'habitation, une compensation est reversée à la collectivité depuis 2022.

La taxe d'habitation s'applique aux résidences secondaires et aux locaux vacants. Pour information la commune de Plumerat dénombre 62 résidences secondaires au 1^{er} janvier 2025.

Le produit des 3 taxes augmente de 430 K€ sur la période 2017-2024, soit 137,16 %.

Ainsi, le produit 2024 s'élève à 1 590 389 € (contre 1 518 507 € en 2023).

Pour 2025, les bases ne sont pas connues au moment de la rédaction de ce rapport. Elles ont toutefois été estimées sur la base d'une revalorisation de 1,7 % :



Evolution des bases :

	2021	2022	2023	2024	Projection 2025
Taxe habitation	228 679		199 911	255 700	260 047
Taxe foncière propriétés bâties	2 544 730	2 649 000	2 865 000	3 020 000	3 071 340
Taxe foncière propriétés non bâties	186 511	192 300	205 900	210 400	213 977

Evolution du produit correspondant :

	2025		
	Bases	Taux	Produits
Taxe habitation	260 047	16,74	43 532 €
Coefficient correcteur			390 000 €
Taxe foncière propriétés bâties	3 071 340	35,39%	1 086 947 €
Taxe foncière propriétés non bâties	213 977	41,01%	87 752 €
Totaux...			1 608 231 €

L'évolution des bases à hauteur de 1,70 % ne s'applique pas aux locaux professionnels, auxquels s'applique une revalorisation spécifique basée sur les loyers.

Les produits exacts seront inscrits si les bases sont connues au moment de l'élaboration du budget primitif.

✓ **Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (c/73223) :**

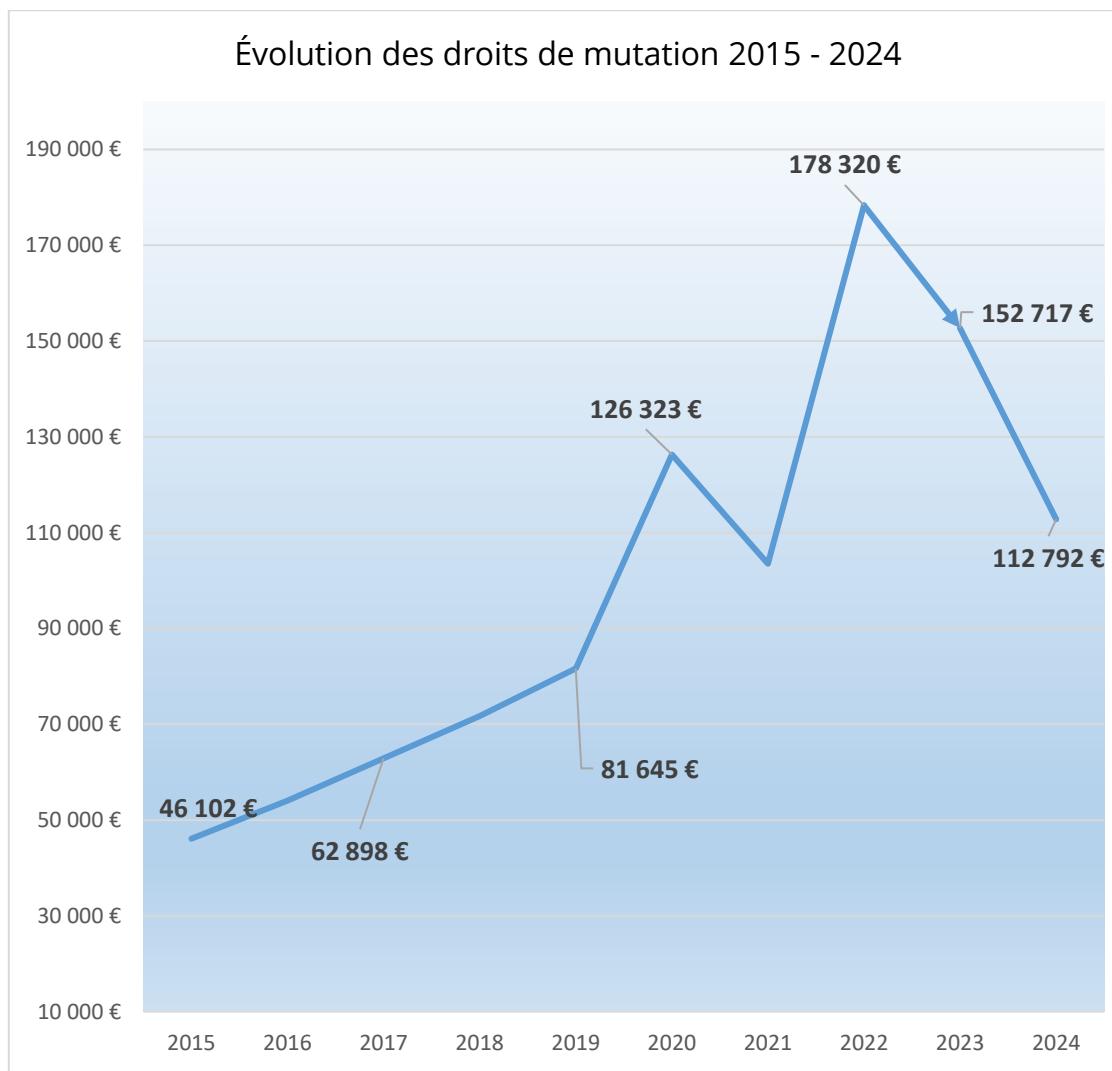
Les droits de mutation à titre onéreux sont exigés par l'administration fiscale lors de la transaction du bien d'un patrimoine à un autre, que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

Dès lors, le ralentissement des transactions immobilières impacte directement les ressources de la collectivité.

La commune dénombre au 1^{er} janvier 2025 4 292 habitants. De ce fait, le versement des DMTO n'est pas un versement direct mais provient du fonds départemental de péréquation.

Cette recette est en baisse depuis 2022 : en 2024 - 40 000 € par rapport à 2023, - 65 000 € par rapport à 2022.

Par prudence, il est proposé d'inscrire la somme de 90 000 € lors de l'élaboration du budget primitif 2025.



✓ **Le versement de l'Attribution de Compensation via AQTA (c/73211)**

Au moment de la mise en œuvre de la CET, Contribution Economique Territoriale, AQTA a fait le choix de la TPU (Taxe Professionnelle Unique). Ce produit, entièrement encaissé par la communauté de communes, est ensuite reversé aux différentes communes membres par le biais de l'Attribution de Compensation (AC).

Sur cette attribution de compensation, sont prélevés les coûts des services communs créés entre la Communauté de Communes et la commune pour l'Instruction du Droit des Sols (autorisations d'urbanisme), en fonction du nombre de dossiers traités, et les différents transferts de compétences ou services (multi accueil les Coccinelles, Relais Assistantes Maternelles, mise en réseau des médiathèques, acquisition de masques Covid-19 pour la population et pour les agents, etc...).

Pour mémoire, l'instruction des autorisations d'urbanisme, assurée gratuitement par les services de l'Etat jusqu'au 30 juin 2015 (loi ALUR), est, depuis cette date, transférée aux services d'AQTA.

Historique : les coûts des services sont déduits de l'AC de référence, et non pas de l'AC perçue en n-1. Le montant de l'Attribution de Compensation de référence n'est modifié que par les transferts de charges, examinés en séances du Conseil municipal.

Années	Attribution de Compensation de référence	Coût IDS (Instruction Droits des Sols)	Objet du transfert	Coût du transfert	Montants AC perçus
2013					107 172 €
2014					81 415 €
2015			Multi accueil les Coccinelles	- 13 698 €	67 717 €
2016	67 717 €	- 7 675 €			60 042 €
2017	67 717 €	- 16 487 €			51 230 €
2018	67 717 €	- 13 040 €			54 677 €
2019	61 105 € (= 67 717 € - 6 612 €)	- 11 043 €	Transfert du RAM	- 6 612 €	50 062 €
2020	61 105 €	- 16 201 €	Mise en réseau médiathèques et masques Covid-19	- 7 940 €	36 964 €
2021	61 105 €	- 16 201 €	Mise en réseau médiathèques	- 1706 €	43 198 €
2022	61 105 €	- 25 183 €		<u>Médiathèque</u> - 1 755 €	34 167 €
2023	61 105 €	- 23 300 €		<u>Médiathèque</u> - 1 793 €	36 012 €
2024	61 105 €	- 21 486 €		<u>Médiathèque</u> - 1 907 €	37 712 €
2025	61 105 €	- 17 993 €		<u>Médiathèque</u> - 1 987 €	41 125 €

✓ **Dotation de Solidarité Communautaire**

La Dotation de Solidarité Communautaire a été instaurée en 2023. Les critères de répartition de l'enveloppe financière et leur répartition ont été exposés lors du Débat d'orientations Budgétaires 2023.

En 2024, la commune a perçu la somme de 203 386 €. Le montant pour 2025 n'est à ce jour pas connu, il est proposé d'inscrire la somme de 200 000 €.

3) Les dépenses d'investissement

Outre les dépenses d'équipement, les dépenses d'investissement sont composées en partie du remboursement en capital de la dette. Le remboursement du capital de la dette devrait s'élever en 2025 à 82 417 € (pour mémoire 106 238 € en 2024).

Les dépenses d'équipement proposées par les différents services municipaux en 2025 s'élèvent à **5 298 480 €**.

DETAIL DEPENSES D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2025 - MONTANTS TTC		
Services	Libellés	Propositions
ADMMAIRIE	Mises à jour éventuelles des servitudes PLU	3 000 €
ADMMAIRIE	Modification simplifiée du PLU : cohérence avec le SCoT et loi Climat	33 230 €
ADMMAIRIE	Renouvellement divers matériels (provision)	3 000 €
ADMMAIRIE	Remboursement à AQTA taxe aménagement zone Gouah, si besoin	2 000 €
ADMMAIRIE	Renouvellement du serveur informatique (acquis en 2019)	13 000 €
Total Administration mairie		54 230 €
AB	Mobilier classe CM1 CM2 (à revoir en fonction du maintien classes)	3 000 €
Total Ecole Arlequin bleu		3 000 €
ALSH ÉTÉ/ADOS	Renouvellement matériel séjour (provision si besoin)	1 000 €
ALSH ÉTÉ/ADOS	Glacières à roulettes (non acquises en 2024)	500 €
Total ALSH Eté Ados séjour		1 500 €
ADOS PLUMERGAT	2 machines à coudre (4 acquises en 2023/2024 - complément)	400 €
Total ADOS PLUMERGAT		400 €
SEJ	Scie électromagnétique pour ateliers enfants	500 €
SEJ	Matériel ergonomique, complément des achats 2024	600 €
SEJ	Matériel sportif	600 €
Total Service enfance jeunesse		1 700 €

Services	Libellés	Propositions
ALSH Plum	Boxing (jeu - panneau numérique pour canaliser émotions)	250 €

Total ALSH Plumergat 250 €

Péri Plumergat	Tremplin gymnastique	650 €
Péri Plumergat	Tapis gymnastique fins	2 700 €
Péri Plumergat	Module gymnastique	600 €
Péri Plumergat	Tunnel gymnastique	200 €
Péri Plumergat	Tapis gymnastique épais	1 300 €

Total Péri Plumergat 5 450 €

Péri MERIADEC	Boxing (jeu - panneau numérique pour canaliser émotions)	250 €
Péri MERIADEC	Achat matériel projet sensoriel	450 €

Total Péri Mériadec 700 €

BATS	Travaux rénovation énergétique mairie	71 600 €
BATS	Travaux rénovation énergétique ALSH, école AB	881 100 €
BATS	Travaux rénovation énergétique : réseau de chauffage RS	142 000 €
BATS	Maîtrise d'œuvre sur travaux rénovation énergétique (avenants)	93 000 €
BATS	Révision de toitures divers bâtiments municipaux	10 000 €

Total bâtiments municipaux 1 197 700 €

CIMETIERE	Végétalisation des cimetières : proposition autour du columbarium et allées. Cimetière Plumergat en 2025, Mériadec en 2026	5 000 €
-----------	--	---------

Total cimetières 5 000 €

SAINT ROCH	Restauration tableau "Saint Roch guérissant les malades"	50 000 €
EGLISE ST THURIAU	Réparation d'un vitrail	8 000 €
CHAPELLES	Travaux sur clochers des chapelles, en fonction du diagnostic (provision)	1 500 €
EGLISE/CHAPELLE	Travaux suite aux diagnostics (électricité)	7 000 €

Total église et chapelles 66 500 €

FONCIER	Acquisition maison et terrain 2 rue du Presbytère	170 000 €
FONCIER	Réserves foncières, si opportunités	25 000 €

Total réserves foncières 195 000 €

Services	Libellés	Propositions
MED	Traitement des façades nord et sud partie rénovée (ancienne maison paroissiale) : rejoingement des pierres	24 050 €
MED	Mobilier de jardin extérieur : table et chaises	1 400 €

Total médiathèque 25 450 €

SPORT	Eclairage terrain d'entraînement football : 2 luminaires supplémentaires	50 000 €
SPORT	Salle de sport : études de sol, honoraires techniques...	100 000 €
SPORT	Salle de sport : maîtrise d'œuvre (avenants par rapport coût salle)	222 000 €
SPORT	Salle de sport : travaux lots 1 à 3	3 116 520 €
SPORT	Acquisition machine de traçage pour terrain de football	4 000 €
SPORT	Achat de buts de foot	2 000 €

Total Salle de sport 3 494 520 €

ST	Décorations Noël (LED) pour Place église Mériadec	1 000 €
ST	Acquisition matériels divers services techniques	5 000 €
ST	Remise en état épaveuse	9 000 €
ST	Remise en état tractopelle	5 000 €

Total services techniques 20 000 €

VOIRIE	Programme voirie 2025	120 000 €
VOIRIE	Signalisation verticale et horizontale	11 000 €
ECLAIRAGE PUBLIC	Remplacement des derniers luminaires en LED sur la commune (36)	28 080 €
VOIRIE	Travaux suite à l'étude hydraulique Goh Prad	40 000 €

Total voirie 199 080 €

RS	Réfection toiture (étanchéité)	10 000 €
Total Restaurant scolaire		10 000 €

Les Hermines	Rénovation façade (fissures et peinture)	12 000 €
Les Hermines	Remplacement de porte quai de déchargement	6 000 €

Total Espace Les Hermines 18 000 €

A noter :

- La restauration du tableau "Saint Roch guérissant les malades" est prévue pour 50 000 €, il s'agit d'une estimation haute. Cette œuvre est très endommagée, par de nombreuses altérations et d'anciennes interventions. Le rapport d'étude préconise une restauration complète en urgence, en effet l'attaque fongique se poursuit à ce jour.

La restauration complète, en recourant à un restaurateur d'art spécialisé, permettra d'attaquer le problème au fond et pas seulement en surface.

Cette restauration peut être subventionnée à hauteur de 70 % : 50 % du département, 20 % de l'Etat. L'étude peut être communiquée aux élus, sur demande.

- Médiathèque : il est nécessaire de rejoindre les murs en pierre de la partie existante rénovée (ancienne maison paroissiale). Il est proposé le phasage suivant : façade nord et sud en 2025, pignon ouest en 2026.

4) Les recettes d'investissement

✓ Les diverses subventions perçues et restant à percevoir sont les suivantes :

Objet de la subvention	Organisme sollicité	Date de la demande	Observations	Montants
Saison culturelle 2024 : Mouton Major (janvier)	CD 56	2024	Encaissée	900 €
Festival Méliscènes : tempête dans un verre d'eau	CD 56	2024	Encaissée	1 518 €
Voirie 2024 agglomération : rue Victor Graux et lotissement Park er Velin	CD 56	2024	Réponse favorable	27 843 €
Voirie 2024 hors agglomération : Laimer, Villeneuve Pont Normand et Risconval	CD 56	2024	Encaissée	6 650 €
Médiathèque	Etat : contrat ruralité	2018	Reste à encaisser : 35 010 €	151 097 €
	AQTA (fds de concours)	2018	Reste à encaisser : 30 000 €	150 000 €
	Région : contrat partenariat Pays Auray	2018	Encaissée	100 000 €
	CD 56	2020	Encaissée	147 600 €
	Morbihan Energies	2020	Borne recharge véhicules électriques	2 000 €
Schéma cyclable : axe 9 Plumergat-Sté Anne d'Auray par Locmaria Gornevec	AQTA (fonds de concours)	2020	Encaissée	3 884 €
	CD 56	2020	Encaissée	9 322 €
	Etat : DSIL	2020	Encaissée	5 807 €
Mobilités douces : chemin piéton long RD 19 (Morgat - La Justice)	CD56	2024	Encaissée	23 563 €

Objet de la subvention	Organisme sollicité	Date de la demande	Observations	Montants
Construction d'un local commercial rue du Pont Forest	État : DETR	2022	Réponse favorable	24 000 €
	AQTA Fonds de concours	2022	Réponse favorable	150 000 €
	CD 56 2ème tranche avec logement	2024	Réponse favorable	26 309 €
	CD 56 : 1ère tranche	2023	Réponse favorable	149 533 €
	Région	2022	Réponse favorable	110 000 €
Travaux sanitaires école AB	Département	mars-2023	Encaissée	25 223 €
Projet séjour autofinancé Paris Espace Jeunes	CAF 56	mars-2023	Encaissée	2 160 €
Accompagnement d'enfants en situation de handicap durant la pause méridienne (école XG, 2 enfants)	CAF 56	avril-2023	Encaissée	4 400 €
Diagnostics énergétiques avant travaux mairie et école AB	AQTA	avril-2023	Encaissée	6 837 €
Travaux de rénovation énergétique mairie	Etat - Fonds Vert	octobre-2023	Réponse favorable	54 204 €
	AQTA sur maîtrise d'œuvre	avril 2024	En cours	
Travaux de rénovation énergétique école AB	Etat - Fonds Vert	juin-2024	Réponse favorable	281 923 €
	AQTA sur maîtrise d'œuvre	avril 2024	En cours	
Salle de sport	Etat : DSIL ou DETR	Janvier 2025	Examen en cours	
Étude pour la restauration tableau "Saint Roch guérissant les malades dans un hôpital"	CD 56	mai-2024	Réponse favorable	3 711 €
	DRAC	mai-2024	Réponse favorable	2 227 €

Montant d'aides perçues... 573 951 €

Montant d'aides restant à percevoir... 896 760 €

Seront également sollicités :

- Morbihan Energies pour le remplacement des derniers luminaires LED sur la commune : leur participation s'élève à 30 % du montant HT, soit 11 700 €
 - Les services du département et de l'État pour la restauration du tableau "Saint Roch guérissant les malades"
 - Les services du département et la Fondation du Patrimoine pour la restauration d'un vitrail de l'église Saint Thuriau
 - La Fédération Française de Football, pour la pose de 2 luminaires supplémentaires au terrain d'entraînement de football
 - Les services du département pour les travaux d'entretien de la voirie hors agglomération.
- ✓ **Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajouté** : le FCTVA encaissé en 2025 concernera les dépenses d'investissement éligibles réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Le taux de compensation reste fixé à 16.404 % en 2025, se rapprochant ainsi du taux de 16.667 % correspondant au remboursement intégral de la TVA.

Ainsi, le FCTVA s'élèvera pour 2025 aux alentours de **165 000 €**.

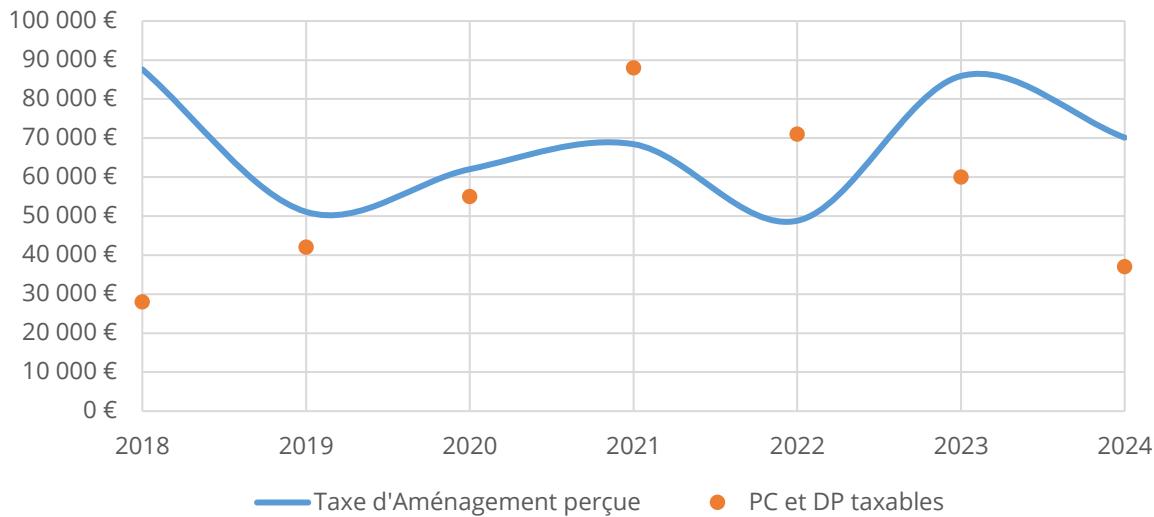
- ✓ **La taxe d'aménagement** : le nombre de permis et de déclarations préalables assujettis à la taxe d'aménagement est en baisse en 2024 : 37 (pour mémoire 60 en 2023, 71 en 2022).

Il est à noter un décalage dans la perception de cette taxe : son encaissement effectif intervient environ 1 an ½ après la notification du permis de construire aux pétitionnaires. Le montant de cette taxe n'est donc pas facile à évaluer.

Compte-tenu du décalage en terme de calendrier, la somme de **60 000 €** sera proposée au budget primitif 2025.

Le taux de cette taxe, fixé par le Conseil municipal par délibération en date du 17 novembre 2014, s'élève à 5 %.

**Évolution de la Taxe d'Aménagement 2018-2024
 par rapport aux autorisations taxables**
 (permis de construire et déclarations préalables)



Permis de construire et déclarations préalables instruits et taxables

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PC et DP instruits	80	108	140	188	182	163	141
PC et DP taxables	28	42	55	88	71	60	37

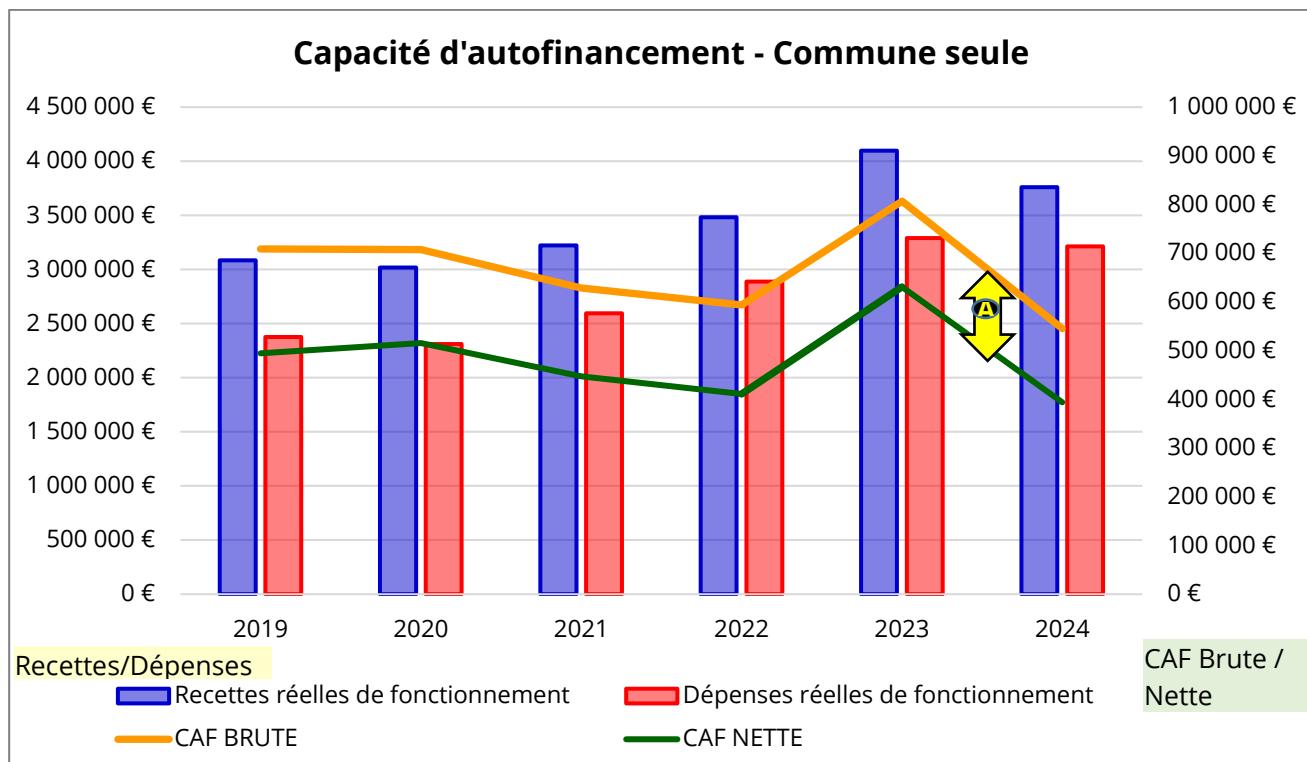
VI – La capacité d'autofinancement :

La CAF brute, ou épargne brute, est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement : elle constitue la principale marge de manœuvre de la collectivité pour financer ses nouveaux investissements.

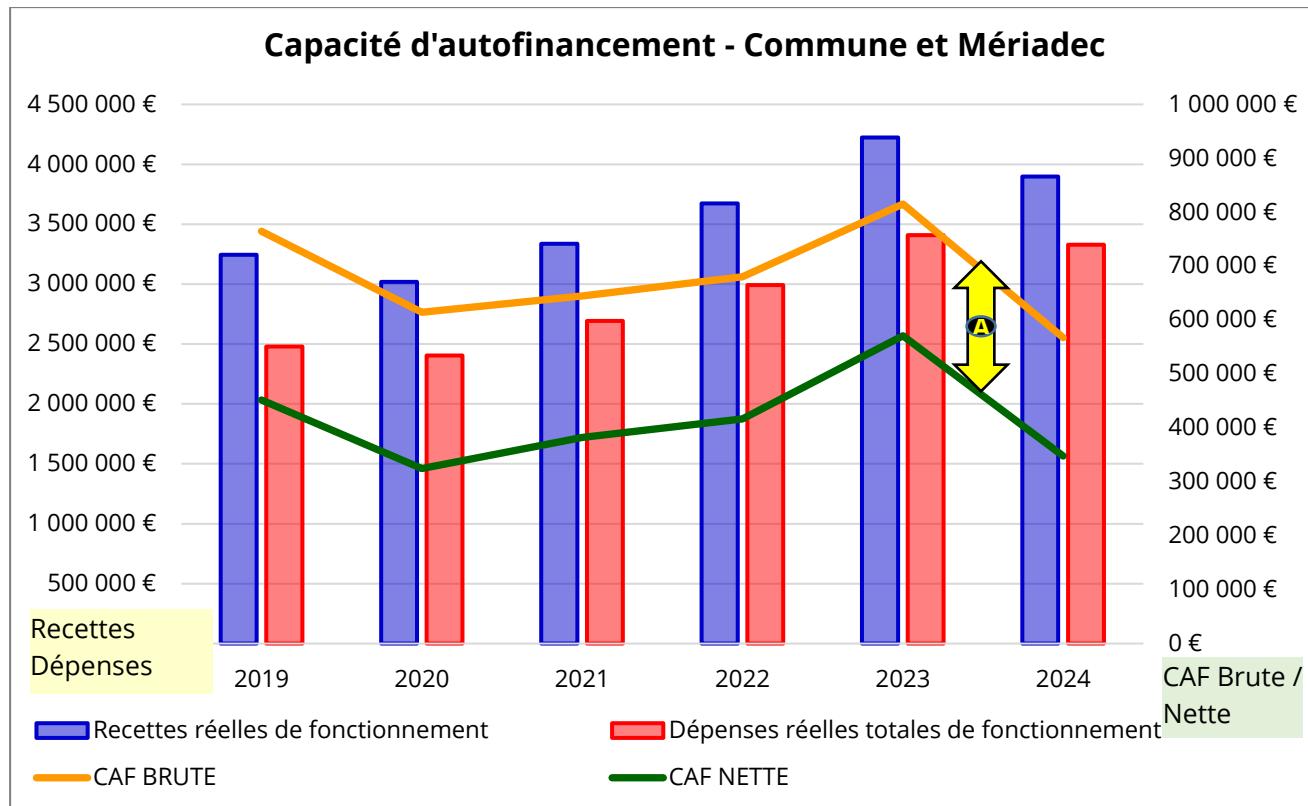
La CAF nette, ou épargne nette, est égale à la CAF brute, diminuée du remboursement de la dette en capital. La CAF nette mesure donc la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquitté la charge obligatoire de la dette.

Le taux d'épargne brute : il correspond au rapport entre la CAF brute et les recettes réelles de fonctionnement. Il est considéré comme satisfaisant à partir de 15 % (le seuil critique étant à 7 %). Pour 2024, ce taux s'élève à 14,56 % (pour mémoire 19,69 % en 2023). **Une attention particulière doit être portée sur les recettes de fonctionnement.**

La capacité d'autofinancement de la commune seule : la CAF nette 2024 est en nette baisse



La capacité d'autofinancement de la commune + Mériadec Villages :



Glossaire des principaux termes financiers

Affectation du résultat	L'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice n-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement n-2. L'affectation du résultat doit couvrir a minima le besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice n-1, tel qu'il apparaît au compte administratif
Amortissement budgétaire	Opération d'ordre destinée à financer le remplacement des biens, meubles et immeubles qui se déprécient par usage, usure ou désuétude
Annuité de la dette	Est égale au capital + intérêts à rembourser sur l'exercice
Autorisations de Programme / Crédits de Paiement : AP/CP	Méthode utilisée pour les grands projets d'investissement. Permet de répartir les dépenses dans le temps. Le Conseil municipal fixe les dépenses maximales pouvant être mandatées pour chacun des exercices
Bases (en matière de fiscalité)	Pour chacune des taxes directes, la base nette (calculée sur la valeur cadastrale du bien) multipliée par le taux de la taxe donne le produit fiscal perçu par la collectivité
Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute) ou épargne brute	Il s'agit de l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. La CAF brute est affectée en priorité au remboursement de la dette et, éventuellement, elle finance une partie des dépenses d'investissement
Capacité d'Autofinancement Nette (CAF nette) ou épargne nette	Elle est égale à l'épargne brute, diminuée du remboursement en capital de la dette. C'est ce qui est effectivement disponible pour financer les nouveaux équipements, une fois payée l'annuité de la dette
Capacité de désendettement	Ratio de l'encours de la dette sur l'épargne brute. Elle s'exprime en nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la totalité de sa dette si elle consacrait la totalité de son épargne à cette fin
Capital restant dû	Total général du capital de la dette jusqu'à son extinction
Compte Financier Unique	Document établi par les services municipaux et validé par les services de la Trésorerie, rendant compte de l'exécution du budget de l'année écoulée, pour ce qui la concerne
Décision modificative	Délibération du Conseil municipal présentée selon les mêmes formes que le budget primitif, prévoyant et autorisant des dépenses non prévues, ou évaluées de façon insuffisante lors de l'adoption du budget
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement	Principale dotation de l'Etat pour le fonctionnement des collectivités locales. Elle est constituée de deux parts principales : la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires (en fonction de leurs populations) et la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	Il s'agit d'un concours financier destiné aux communes et groupements qui souhaitent entreprendre des travaux d'investissements divers dont la liste est définie et renouvelée chaque année en concertation avec une commission composée d'élus territoriaux et de parlementaires
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	Droits et taxes perçus par le notaire pour le compte de l'Etat et des collectivités à chaque changement de propriétaire. Leur montant varie selon que l'acquisition porte sur un logement neuf ou sur un logement ancien. Le calcul des droits de mutation se base sur le prix de vente
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local, finance les grandes priorités d'investissement
Effort fiscal	Indicateur mesurant la pression fiscale des ménages. Rapport entre d'une part le produit des impôts, taxes et redevances perçus l'année précédente et, d'autre part, le potentiel fiscal
Équilibre	Principe selon lequel les prévisions budgétaires, estimées de façon sincère, doivent être équilibrées, c'est-à-dire ne pas comporter d'excédent des dépenses sur les recettes, ou inversement. De plus, cet équilibre doit être respecté à la fois globalement, mais également pour chacune des deux sections (fonctionnement et investissement). Enfin, la part en capital de l'annuité de la dette doit être couverte par les recettes propres de la collectivité
Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	Remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA payée par la collectivité sur ses investissements (avec un décalage d'un an)
Opérations d'ordre	Inscriptions budgétaires et comptables qui ne correspondent pas à des flux financiers physiques, elles n'affectent pas le résultat de l'exercice. Parmi les principaux mouvements d'ordre l'on peut citer les amortissements, les travaux en régie, les opérations constatant les plus ou moins-values lors de cessions
Potentiel fiscal	Il s'agit d'appliquer aux bases communales des taxes directes locales le taux moyen national d'imposition
Produit Intérieur Brut (PIB)	Il s'agit d'un indicateur économique qui permet de quantifier la valeur totale de la "production de richesse" annuelle effectuée par les agents économiques (ménages, entreprises, administrations publiques) résidant à l'intérieur d'un territoire. Le produit intérieur brut est le principal indicateur de la mesure de la production économique réalisée à l'intérieur d'un pays et l'un majeurs des comptes nationaux. Le PIB reflète donc l'activité économique interne d'un pays et la variation du PIB d'une période à l'autre permet de mesurer son taux de croissance économique

PST : Programme de Solidarité Territoriale	<p>Le dispositif "Programme de Solidarité Territoriale" permet aux communes et leurs groupements (EPCI) de bénéficier d'un concours du Département pour la construction, la réhabilitation ou l'extension d'un grand nombre d'équipements.</p> <p>Dépense subventionnable minimum par projet doit s'élever à 15 000 € HT, la dépense subventionnable annuelle est plafonnée à 750 000 € HT. Il est possible de déposer plusieurs tranches pour les projets importants</p>
Restes à réaliser (dépenses et/ou recettes) ou reports ou engagements non soldés	Ils correspondent aux dépenses et/ou recettes engagées au cours de l'exercice budgétaire écoulé mais non mandatées/encaissées au 31 décembre. Ils sont pris en compte pour le calcul du solde du compte administratif
Section de fonctionnement	Partie du budget regroupant toutes les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services de la collectivité, c'est-à-dire toutes celles qui reviennent régulièrement chaque année
Section d'investissement	Partie du budget regroupant toutes les dépenses et recettes relatives à des opérations modifiant le patrimoine de la collectivité (travaux de voirie, construction de bâtiments, opérations foncières, acquisition de matériels, etc...)
Taxe d'aménagement	Taxe perçue par la collectivité sur les opérations d'aménagement, de constructions et d'agrandissement de bâtiments afin de participer à l'effort d'aménagement de la commune (maisons d'habitations, garages, abris de jardins, etc...)
Travaux en régie	Travaux effectués par les agents municipaux sur les biens communaux, permettant ainsi à la collectivité de récupérer une partie de la TVA payée sur les fournitures nécessaires pour la mise en œuvre de ces travaux